

F E D E C H O S E S-----*Pour le fédéralisme*-----

Fédéchoses - *F112*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2001 - 2 ° trimestre

N° 112

Strasbourg, mercredi 4 avril 2001

*Discours du
Président allemand,
M. Johannes Rau,
devant le
Parlement européen*

**Plaidoyer
pour une
Constitution européenne**



**L'INTERGROUPE
CONSTITUTION EUROPEENNE
DU
PARLEMENT EUROPEEN**

**LANCE UN APPEL AUX
PARLEMENTAIRES FRANCAIS
POUR CREER**

**« LES AMIS
DE LA
CONSTITUTION EUROPEENNE »**

L'histoire du fédéralisme :

**Réflexions sur le fédéralisme à partir de l'œuvre de Silvio TRENTIN
(1926 à 1944)**

**Dans notre prochain numéro,
interview de Mme. S. RAFI
Secrétaire générale (N.Y.) des
*Parliamentarians
for Global Action***

- ❖ L'Union européenne :
une communauté de destin face à l'élargissement.
- ❖ Vers un Royaume uni fédéral.
- ❖ Le Sommet de la terre de 2002 et le développement soutenable.
- ❖ Le Sommet des peuples demande la paix et le développement en Asie du sud.

Fédéchoses - Pour le fédéralisme

pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre
- collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'UEF, de la JEF et du WFM-MFM international et *Il Dibattito federalista* (Florence) organe du débat interne au sein du MFE italien (section italienne de l'UEF et du MFM). Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'UEF lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - D. Hulas - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal 50 F Militant 100 F Soutien 500 F Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

SOMMAIRE		
Appel de l'Inter groupe Constitution européenne du Parlement européen aux députés et sénateurs français	P.	3
Comités de presse du Secrétariat européen de l'U.E.F.	P.	4
Appel des fédéralistes italiens à Chirac et Jospin pour soutenir l'initiative allemande en faveur de la Constitution européenne	P.	5
L'Union européenne : une communauté de destin face à l'élargissement - Daniel HULAS	P.	5
Quel projet, quelles institutions, quelle Constitution pour l'Europe - Jean-Francis BILLION	P.	7
Avec le Peuple européen pour un Etat fédéral européen - Bruno BOISSIERE	P.	8
L'UEF-France reçue à l'Hotel de ville de Lyon - Daniel HULAS	P.	11
Discours prononcé par le Président allemand, Johannes RAU, devant le Parlement européen : « Plaidoyer pour une Constitution européenne »	P.	11
Du côté des nations européennes sans Etat - PDPE-ALE (en réponse à Joschka FISCHER)	P.	15
Vers un Royaume uni fédéral - Ernest WISTRICH	P.	16
Pour une Italie fédérale dans une Europe fédérale (Turin - UEF-AICCRE)	P.	18
Réflexions sur le fédéralisme à partir de l'œuvre de Silvio TRENTIN (de 1926 à 1944) - Paul ARRIGHI	P.	19
A l'occasion du G8, les fédéralistes au <i>Forum social de Gênes</i>	P.	22
Coalition française des ONG pour le Tribunal pénal international - Pour une justice internationale		
Le Sommet de la terre de 2002 et le développement durable	P.	23
Le Sommet des peuples demande la paix et le développement en Asie du sud - James J. ARPUTHARAJ	P.	23



INTERGROUPE CONSTITUTION EUROPEENNE

Nous reproduisons ci-après le texte de la lettre adressée à leurs collègues parlementaires français de l'Assemblée nationale et du Sénat par quelques parlementaires européens français membres de l'Intergroupe Constitution européenne. Cet appel, nous l'espérons, devrait avoir ses premières retombées concrètes dès cet automne.

Strasbourg, le 14 mars 2001

Cher(e) collègue et ami(e),

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l' "Appel aux Européens" qui vient d'être lancé par l'*Intergroupe Constitution européenne du Parlement européen*.

Qui sommes-nous ?

Cet Intergroupe rassemble 180 euro-députés appartenant aux cinq plus grands groupes politiques du Parlement de Strasbourg : PPE (centre-droit), PSE (socialistes), Libéraux, Verts, Gauche unitaire. Et aux quinze nationalités de l'Union.

Il milite pour une refondation de l'Union européenne, sur la base d'une constitution, et non plus de traités classiques.

Il s'abstient de toute prise de position dans la politique nationale des Etats membres.

Jugée utopique il y a encore deux ans, l'idée d'une constitution européenne a fait son chemin, notamment auprès des dirigeants français, allemands, italiens et belges. Elle a donné lieu en novembre dernier à un vote de principe du Parlement européen avec une majorité de 4/5 des suffrages sur le rapport d'Olivier Duhamel. Le dernier sondage « Eurobaromètres » (décembre 2000) montre qu'elle est soutenue par 70 % des citoyens européens, la proportion atteignant 75 % en France : car quel que soit le sentiment qu'inspire la construction européenne, chacun ressent le besoin de sortir « Bruxelles » du cercle des initiés, et de clarifier les compétences et les règles du jeu selon une démarche compréhensible par tous les citoyens.

Pourquoi cet Appel ?

1°/ D'abord, nous appelons l'attention des parlementaires nationaux sur la gravité de l'échec du Traité de Nice. Pour la première fois depuis le Traité de Rome, un traité européen marque un recul de l'esprit communautaire. Ce texte ne peut être considéré comme le cadre juridique et politique satisfaisant pour la grande Europe : les décisions y seront plus difficiles à prendre, plus obscures, et moins démocratiques qu'aujourd'hui. Tous ceux qui seront appelés à se prononcer sur sa ratification doivent en être conscients.

2° / Conscients de l'imperfection de leur œuvre, les auteurs du traité ont souhaité que s'ouvre en 2001 un débat public sur les finalités de l'Union. Nous proposons que ce débat soit aussi large que possible, qu'il donne la parole à tous ceux qui veulent la prendre, notamment dans la société civile. Et que tous ceux qui veulent appuyer l'approche constitutionnelle partagent leurs réflexions et coordonnent leurs efforts au sein d'un Mouvement des Amis de la Constitution que nous pourrions créer ensemble.

Si vous êtes intéressé(e) par la démarche, vous pouvez nous contacter en renvoyant le bulletin joint.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, cher(e) collègue et ami(e), à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Alain LAMASSOURE

François BAYROU

Daniel COHN-BENDIT

Olivier DUHAMEL

Philippe HERZOG

Gérard ONESTA

Jean-Louis BOURLANGES

Gérard CAUDRON

Secrétariat de l'Intergroupe Tél. : (00 - 32) 2.508.30.30 – Fax : (00 - 32) 2.626.95.01– E-mail : europaean.constitution@skynet.be



COMMUNIQUE DE PRESSE – Secrétariat international

Bruxelles, le 29 mai 2001

VISION INSTITUTIONNELLE DE LIONEL JOSPIN : INSUFFISANT

L'Union des fédéralistes européens se félicite du fait que le Premier Ministre français Lionel Jospin ait placé, dans son discours prononcé le 28 mai à Paris, le débat sur l'avenir de l'Europe autour de la question de sa finalité politique.

L'UEF partage la conviction que seule une fédération européenne peut faire face aux défis de l'élargissement, la mondialisation, l'environnement. Pour M. Jospin, l'Europe doit se réaffirmer en tant que communauté de valeurs et modèle économique et social. Dans ce sens, l'UEF demande depuis des années déjà qu'une Constitution européenne établisse et garantisse les principes de démocratie, subsidiarité et solidarité, les droits fondamentaux des citoyens, le pluralisme, la justice sociale, le respect de l'environnement. Le discours de Lionel Jospin, ainsi que ceux qui l'ont précédé (Fischer, Ciampi, Chirac, Rau, Schröder) encouragent l'UEF à renforcer cette campagne.

Malheureusement, l'UEF juge la vision du fédéralisme européen de M. Jospin insuffisante. La « belle idée d'une fédération d'Etats-nations », telle que conçue par M. Jospin, se réduit à donner abusivement un autre nom au système institutionnel actuellement en place, qui a déjà

prouvé à de multiples reprises son incapacité à atteindre les objectifs sociétaux recherchés. M. Jospin estime en effet que « des éléments fédératifs très forts existent déjà », et que « la coopération inter-gouvernementale occupe encore une place importante et restera indispensable ».

Le Premier Ministre français veut faire preuve de sa « volonté de répondre à l'appel de l'Europe » en préservant, dit-il, « l'équilibre » du triangle institutionnel actuel. Au contraire, les propositions de Lionel Jospin renforceraient encore le déséquilibre de fait en faveur des institutions intergouvernementales en prônant la prééminence du Conseil européen, doté du pouvoir de dissoudre le Parlement européen, et le renforcement du Conseil des Ministres. Des propositions, enfin, dont le contenu reste incertain et qui ne vont pas vraiment au-delà du système intergouvernemental actuel.

Ce n'est pas parce que certains Chefs d'Etat et de gouvernement osent aujourd'hui prononcer les mots « Constitution » et « Fédération » qu'ils ont pris conscience de la nécessité de rendre aux citoyens la construction européenne, actuellement dans les mains de diplomates représentant les Etats-nations.

Bruxelles, le 13 juin 2001

LE PEUPLE IRLANDAIS A DIT "NON" A UN MAUVAIS TRAITE

Le seul peuple de l'Union européenne qui a pu se prononcer par referendum sur le projet de traité de Nice a majoritairement choisi de répondre "No".

Le dramatique abstentionnisme comme le rejet exprimé par le peuple irlandais, de longue tradition pro-européen, témoignent de la désapprobation d'un **projet manquant totalement de vision de l'avenir de l'Union et incapable de mobiliser les citoyens**. Représentant légitime du peuple européen, le Parlement européen, très critique sur la mauvaise direction du traité de Nice, n'avait pas de pouvoir de le ratifier. Les citoyens irlandais ont pris la responsabilité politique de rejeter l'avenir intergouvernemental de l'Europe tel qu'il a été dessiné à Nice.

Pour les fédéralistes européens, les Etats membres doivent s'interdire d'essayer de trouver des petits arrangements entre gouvernements destinés à « récupérer » l'opinion publique irlandaise. Le vote démocratique des irlandais doit non seulement être pleinement respecté, il doit aussi obliger les

gouvernements de tous les Etats membres de l'Union européenne à en tirer les leçons, sans plus attendre.

Il est grand temps pour les chefs d'Etat et de gouvernement des quinze de proposer un **projet politique attractif** pour l'avenir de l'Union européenne et d'initier, avec la Déclaration de Laeken en décembre 2001, une **nouvelle méthode de légitimation démocratique** de ce projet. Après le rejet irlandais, la formule de la **Convention** en vue de l'élaboration d'une **Constitution fédérale européenne** d'ici la fin 2003 s'impose plus que jamais pour regagner le soutien des citoyens.

"Les gouvernements doivent renoncer à trouver un remède intergouvernemental à la crise de confiance actuelle car la méthode intergouvernementale est justement la vraie cause de la maladie de l'Europe.", a déclaré le Député européen Jo LEINEN, Président de l'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.).

Contact : Bruno BOISSIERE (Tél. : 00 32-2 / 508.30.30)

APPEL DES FEDERALISTES ITALIENS A JACQUES CHIRAC ET LIONEL JOSPIN POUR SOUTENIR L'INITIATIVE ALLEMANDE POUR LA FEDERATION EUROPEENNE

L'unification européenne a été initiée avec l'entente franco-allemande. Elle n'atteindra son but qu'avec l'entente franco-allemande. C'est pourquoi, en tant que citoyens italiens et européens nous demandons à la France de prendre en considération attentivement les propositions du Chancelier Schröder.

Si la France devait refuser la proposition allemande de fédération européenne elle se trahirait elle-même. C'est Robert Schuman, en 1950, qui a proposé à l'Allemagne et aux autres pays européens de fonder « les premières assises de la Fédération européenne ». Lorsque l'Union s'élargira à des peuples ignorant les idéaux des pères fondateurs, qu'on ne leur aura d'ailleurs pas demandé de partager, la finalité du projet européen deviendra implicitement la transformation de l'Europe en un grand marché dépourvu de toute ambition politique.

Si la France devait refuser la proposition allemande de fédération européenne elle trahirait l'espoir de l'Allemagne dans un avenir européen. Les propositions du Chancelier Schröder de réforme institutionnelle sont identiques à celles contenues dans le document de la CDU-CSU en 1994. Pour échapper au destin d'une voie allemande (*Sonderweg*), le parti du Chancelier Kohl demandait alors à la France de dépasser ses hésitations. « Bien que nous n'ayons pas de doute sur son désir

de fond de poursuivre l'intégration européenne », pouvait-on y lire, « la France se montre souvent indécise lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes en ce sens, car l'idée persiste qu'il est impossible de renoncer à la souveraineté de l'Etat national, alors qu'elle ne représente plus depuis longtemps qu'un cadre vide ». A Amsterdam, puis à Nice, oui la France a repoussé sa décision. Si elle continue dans cette voie alors il ne resterait plus à l'Allemagne que la possibilité de choisir une nouvelle *Sonderweg*.

Si la France refusait la proposition allemande elle trahirait les espérances des pays de l'Union qui ne peuvent attendre une rénovation de leur vie démocratique que de la Fédération européenne. C'est seulement avec un gouvernement européen, démocratique et efficace, que l'Europe sera capable d'affronter les défis de la mondialisation et de la politique étrangère en pleine indépendance des Etats-Unis ou de toute autre puissance mondiale. C'est seulement la fédération européenne qui pourra garantir aux nations européennes un avenir de dignité et de grandeur.

Comme citoyens italiens et européens nous sommes fermement convaincus que la France et l'Allemagne représentent le cœur du « groupe pionnier » des pays qui construira la fédération européenne.

Daniel HULAS

L'Union Européenne : une Communauté de destin face à l'élargissement

Le 31 mars 2001, l'UEF Rhône-Alpes, le Mouvement européen Lyon-Rhône, la Maison de l'Europe de Lyon et le Centre international de formation européenne (CIFE) organisaient à Lyon, avec le soutien des Amitiés franco-tchèque et slovaque, une journée d'études sur ce thème central de la construction européenne.

Etat des lieux.

François Bafail, professeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble dressa un état des lieux exhaustif par un exposé « le défi de l'élargissement : les pays candidats à l'adhésion ». Un exposé dense, enrichi par

Lyon - Une journée d'études riche en débats

l'expérience de terrain et la connaissance de ces pays que possède François Bafail : analyses historiques, approches culturelles, états des économies, forces syndicales et de la société civile. Depuis 10 ans, les Pays d'Europe centrale et orientale (PECOS) se caractérisent par une stabilité politique, avec règle de l'alternance. Le syndicalisme de gestion et de contrôle des forces du travail de l'ère communiste n'a pas encore laissé la place à de véritables partenaires sociaux. Il n'y a pas pour l'instant de vision cohérente d'Europe sociale, et l'absence de société civile est criante. Le chômage est plus élevé que dans l'Union européenne (UE), frappe notamment les femmes, les jeunes, les plus de 50 ans, les minorités ; l'aide importante de l'UE (1991-95) pour le traitement du

chômage n'a pas résorbé ces injustices. Le travail au noir est massif dans les villes, et la famille prend une large part dans la solidarité, l'état défaillant étant concentré sur « l'essentiel ».

L'élargissement de l'UE à ces pays peut se résumer en 3 groupes au sein de l'Union : les plus prospères : les 15, exceptés la Grèce, le Portugal, l'Espagne, un 2^{ème} groupe composé des 3 pays précédents, de Malte, Chypre, Slovaquie (1,5 million d'habitants), un 3^{ème} groupe : les 9 autres avec un produit intérieur brut par habitant de 50 % en moyenne inférieur au reste de l'Union. Les régions les plus pauvres des 15 (10 % de la population) ont un revenu équivalent à 62 % de la moyenne de l'Union. Pour les 27 (15+12) les régions les plus pauvres (10% de la population) cette moyenne chute à 27 %. Le rapport est de 1 à 6 entre régions riches et régions pauvres.

Le débat permet de nombreuses questions : Pologne et Roumanie, maîtrise de la pollution dans les PECOS, les frontières externes (Ukraine), le respect des droits de l'homme et des minorités, les valeurs communes, l'importance de la société civile organisée librement, les afflux de population, vision anglo-saxonne, zone de libre échange : ne s'impose-t-elle pas à l'Est de l'Europe, la place des USA, les concepts de souverainetés : Etat-Nation, fédération, Europe à plusieurs vitesses et finalité de l'Union, cadre constitutionnel.

La place de l'Union européenne dans le monde.

Jean-Pierre Gouzy, vice-président du CIFE, présente l'état de l'UE dans le monde, en ce printemps 2001.

En un vaste tour d'horizon, J.P. Gouzy fit le tour des défis mondiaux : gestion des conflits, montée des intégrismes, globalisation de l'économie et arrivée de l'Euro, les relations avec les grands blocs USA, Russie, Chine, l'Afrique en perdition, les Balkans à la recherche d'une stabilité dans la précarité. Jean-Pierre Gouzy décortiqua le Traité de Nice, soulignant les maigres avancées : charte des droits fondamentaux, principe de l'élargissement, par exemple. Mais le Traité ne permet pas de répondre aux « défis de l'hétérogénéité » de l'Union, décuplée par l'élargissement qui se prépare. Le grand débat de fond, commencé avec le discours de Fischer à Berlin le 12 mai 2000, porte sur la méthode fédérale et la nécessité d'une Constitution européenne. Les Fédéralistes se réjouissant du débat actuel et des prises de position favorable d'hommes politiques de tout bord. Ce processus constitutionnel offre la possibilité d'ouvrir un débat fort sur l'avenir de l'Europe dans l'opinion publique, avec les citoyens et les associations européennes.

Les respects des minorités dans une Europe élargie.

Pour Joseph Yacoub, professeur en sciences politiques, spécialiste des minorités, avant d'élargir il faut connaître, car la connaissance est la condition de la reconnaissance. Il est donc nécessaire, avant toute chose, d'écouter tous les peuples, d'être attentif à leurs identités afin de dégager ensemble une vision de l'Europe, de notre Europe. Pour Joseph Yacoub, cette autre Europe a beaucoup à apprendre à l'Europe occidentale qui a

laminé ses minorités. C'est cet appel qui nous vient de Belgrade, Vilnius, Skopje, Kiev et Bucarest. L'Europe doit « ouvrir » ses Etats-Nations pour aller vers des Etats multinationaux respectueux des diversités en leur sein. Le fédéralisme peut être la solution à l'échelle du continent. Terre d'humanisme, l'Europe se trouvera enrichie et sa parole sera renforcée dans le concert international.

Quel projet, quelles institutions, quelle constitution pour cette Europe ?

C'est bien de ces questions fondamentales qu'il faut débattre afin de vivre ensemble dans une Europe pacifiée et organisée démocratiquement.

Dans un communiqué, Frédéric Lépine chef de projet au CIFE, adhère à l'idée de fédération européenne. Mais aussitôt il dit que la fédération n'est qu'un outil au service des partisans de l'Europe unie. Il faut aborder et définir un projet de société ; c'est dire que nous devons nous intéresser à nos valeurs fondamentales et à la place de l'homme dans la société européenne. Ce débat doit être mobilisateur.

Pour Guy Daudé, universitaire et Président du Mouvement européen Lyon-Rhône, il y a urgence et l'Europe se porte bien mais bien qu'on ne le pense. Une course de vitesse est engagée entre la mondialisation et la construction européenne, menacée de dilution totale après l'élargissement, en une vision anglo-saxonne. L'histoire doit rejoindre la géographie et l'unification du Continent doit devenir réalité. Guy Daudé constate les lignes de partage, au delà des divisions droite/gauche et les Europes diverses entre les membres adhérents. Pourtant, la nécessité d'une Europe réelle face aux USA est urgente. Nous n'avons qu'une potentialité d'Europe.

Jean-François Billion, Président de l'UEF-Rhône Alpes, pense que l'UE est à un carrefour : progresser dans l'unité ou régresser dans la division. Les fédéralistes refusent ce traité de Nice et fixent les étapes de notre combat : mise en place d'un débat constituant et élaboration démocratique d'un projet de Constitution européenne afin que ce projet soit approuvé par les citoyens avant les élections européennes de 2004.

Il s'agit d'en finir avec la méthode intergouvernementale en mettant en place une « Convention » regroupant des représentants du Parlement européen, des Parlements nationaux et de la société civile. Pour aller de l'avant un « groupe pionnier » doit pouvoir fonder une fédération européenne ouvert à tous les autres membres de l'union. La Charte européenne des droits fondamentaux doit être le préambule de cette future Constitution. Ainsi, cette fédération européenne ouvrira la voie à « l'âge des fédérations » annoncé par Proudhon.

Avec près de 70 participants cette journée d'études fut un succès de par la qualité des conférenciers et du débat. Elle ouvre la voie en Rhône-Alpes à un plus vaste débat, avec l'ensemble de la société civile européenne. Elle trouve pleinement sa place dans le débat décentralisé lancé par l'Elysée et Matignon sur l'avenir de l'Europe.

Quel projet, quelles institutions, quelle Constitution pour l'Europe ?

Daniel Hulas m'a demandé hier, vue l'impossibilité de Frédéric Lépine, responsable de projet au Centre international de formation européenne (CIFE), d'être parmi vous cet après-midi, de présenter au nom de l'UEF Rhône-Alpes quelques conclusions aux côtés de M. Jean-Pierre Gouzy et de M. Daudet du Mouvement européen-Lyon.

Vous avez entendu toute une série d'interventions sur trois grandes questions actuelles :

- le défi de l'élargissement,
- l'Union européenne dans le monde,
- le respect des minorités dans une Europe élargie, qui pour moi ne peut qu'aller de pair avec la paix (et les conditions institutionnelles de la paix) dans les Balkans et aux marges de l'Union, dans l'ancienne Union soviétique et en Asie centrale. Je sais gré à Joseph Yacoub d'avoir indiqué dans son exposé que la nécessité du respect des diversités et des minorités nationales ne devait pas se limiter aux seules frontières orientales de l'Union européenne et de noter qu'il ne faut pas ici oublier le caractère rétrograde de la France, l'Etat le plus centralisé de l'Union.

Dans le message qu'il vous a adressé Frédéric Lépine, fidèle à la tradition du CIFE et de son fondateur Alexandre Marc, souhaitait élargir encore les thèmes abordés en soulignant que la fédération européenne à elle seule ne pouvait pas être une finalité et en souhaitant que l'on n'oublie pas le contenu sociétal de l'Europe.

Pour ma part je souhaiterais surtout que l'on n'oublie pas le combat pour la Constitution européenne car si l'Europe n'a pas de constitution elle n'aura pas de contenu.

Le débat sur le contenu sociétal de l'Union, s'il ne doit pas être occulté, ne peut être que l'un des aspects de nos réflexions et ne doit surtout pas nous détourner de la priorité stratégique que constitue pour les fédéralistes la Campagne menée depuis 1998 pour une Constitution européenne alors même qu'elle porte ses premiers fruits et que des mots comme « fédéralisme » ou « constitution » ont cessé d'être des tabous, en particulier en France.

Au niveau des grands principes je souhaite enfin dire que la fédération européenne ne peut pas être une finalité pour les fédéralistes eux-mêmes : elle ne peut être qu'un *projet intermédiaire*, une *étape prioritaire* vers un meilleur gouvernement (certains plus modestes préfèrent le terme de *gouvernance*) de la planète tout entière.

Aujourd'hui, et comme l'a dénoncé avec force Jean-Pierre Gouzy, alors que le président Bush et la nouvelle administration américaine souhaitent faire des protocoles

de Kyoto de 1997 sur la pollution atmosphérique un simple chiffon de papier, au grand dam d'une Union européenne impuissante et de la grande majorité des autres pays, il est impossible de ne pas prendre en compte que la race humaine n'a pas de planète de rechange. Il faut au contraire le rappeler avec force mais il ne sert à rien de sauter sur sa chaise comme un cabri en dénonçant l'impérialisme américain. Il faut au contraire affirmer et répéter que le monde lui aussi doit et devra être gouverné. Il est donc impossible aux fédéralistes de ne pas en tenir compte dans leurs réflexions, leurs projets et les institutions qu'ils veulent voir adoptées par l'Europe afin de transformer le magma intergouvernemental actuel en un Etat européen démocratiquement contrôlé et capable d'agir efficacement sur la scène politique mondiale en particulier pour une approfondissement démocratique et un renforcement des Nations unies.

L'Union européenne est à un carrefour.

Avec les discours du vice-Chancellerie allemand Joscha Fischer le 12 mai dernier puis du Président Jacques Chirac au Bundestag le 27 juin 2000, une phase de réflexion et de débat s'est enfin ouverte sur la nécessité qu'un groupe de pays de l'Union européenne prenne l'initiative de se doter d'une constitution démocratique. Avec la création de la monnaie européenne et les responsabilités nouvelles en matière de politique extérieure qui lui incombent depuis la fin de la guerre froide, l'Union européenne est devenue, à côté des Etats-Unis, un interlocuteur crucial de la politique mondiale. Mais le pôle de pouvoir européen repose sur des bases fragiles et dans une union qui passera de 15 à 27 membres ou plus, si les décisions continuent à être prises à l'unanimité, on peut anticiper avec certitude sur sa paralysie institutionnelle.

Le choix est donc entre progresser dans l'unité ou régresser dans la division.

L'opinion des fédéralistes sur le Traité de Nice est simple. Elle peut-être résumée de manière lapidaire comme l'a fait Gérard Onesta, vice-président du Parlement européen, militant de l'UEF Midi-Pyrénées, dans un article à paraître dans le prochain numéro de *L'Europe fédérale*, les « Accords de maquignons ».

Dans le même journal Martine Méheut, présidente de l'UEF-France, souligne les priorités et fixe les étapes du combat des fédéralistes :

- refuser que le Traité de Nice soit accepté tel qu'il est sans que des garanties préalables ne soient données par le Sommet européen de Laeken en décembre prochain sur la mise en place d'un débat constituant,
- débattre, rédiger, adopter démocratiquement un projet de Constitution d'ici à l'été 2003 afin que la Constitution européenne elle-même puisse être adoptée avant les élections européennes de 2004.

Martine Méheut fixe également, dans cet article, les modalités du débat démocratique : enterrer définitivement la méthode intergouvernementale et mettre en place, comme le réclame également

l'Intergroupe Constitution européenne du Parlement européen présidé par Jo Leinen, président européen de l'UEF, et fort de près de 200 parlementaires de tous les groupes politiques démocratiques, une Convention démocratique des représentants des peuples. Cette procédure devra également impliquer la société civile européenne, et les représentants des pays actuellement membres de l'Union de même que ceux des pays candidats à l'adhésion.

Pour aller de l'avant il est enfin nécessaire qu'un groupe de pays -un « centre de gravité » selon Fischer ou un « groupe de pays pionniers » selon Chirac- prenne la décision de fonder la Fédération européenne. La formation d'une avant-garde de pays favorables à la fédération n'exclurait pas les autres. Le marché commun a été créé lorsque les Six pays de la « petite Europe » ont décidé de suivre la voie indiquée par Robert Schuman. C'est seulement après environ une décennie que l'élargissement à neuf a été réalisable. Puis on en est venu à la monnaie unique et à Maastricht.

Aujourd'hui il est nécessaire de créer un noyau fédéral à l'intérieur d'une confédération plus large et aux liens plus lâches.

Compatibilité entre fédération et confédération.

Si le groupe des pays d'avant-garde se dote d'une constitution fédérale, il sera confronté à la question des relations entre la Fédération et les autres pays de l'Union européenne qui n'auraient pas l'intention ou la possibilité de la rejoindre dans l'immédiat. En principe, la solution est simple.

Les autres pays de l'Union conserveront intégralement leurs droits en tant que membres de celle-ci. La Fédération en fera partie comme un seul pays membre. Naturellement, quand les autres pays de l'Union seront convaincus que le moment est venu pour eux de la rejoindre, ils ne pourront le faire qu'à la condition d'en ratifier la constitution fédérale.

La base de départ.

Le débat sur la constitution européenne ne part pas du néant. En premier lieu, il faut tenir compte du fait que les institutions communautaires ont été conçues par les pères fondateurs comme « les premières assises de la Fédération européenne ». C'est pourquoi, l'architecture institutionnelle de l'Union inclut déjà des points de référence fédéraux : il s'agit du Parlement européen, de la Cour de justice, de la monnaie unique et de la Banque centrale européenne, enfin, de la citoyenneté européenne, expression privilégiée d'une identité politique supranationale.

Il est ici nécessaire d'affirmer que sans une Constitution, la Charte des droits ne sera qu'un leurre. La Charte des droits, sans une Constitution européenne, est un pur exercice académique et une tromperie pour les citoyens européens et elle s'est contentée pour une grande part de lister une série de droits qui existaient déjà dans les constitutions nationales. La Charte européenne des droits devra être annexée à la future Constitution de l'Union et à mon point de vue il faudra que ce préambule tienne

également compte d'une valeur spécifique de l'intégration européenne : la paix entre les nations, car c'est là la justification première et la plus grande originalité de la construction européenne.

Si la fédération européenne se crée elle sera le premier Etat fédéral créé par des Etats souverains historiquement consolidés par des siècles d'existence et d'histoire indépendante. C'est pourquoi la création de la fédération européenne aura une valeur exemplaire pour l'humanité toute entière : la négation du nationalisme que constituera la création de la Fédération européenne pourra apparaître pleinement pour ce qu'elle sera, tout à la fois la première étape vers la « Paix perpétuelle » dont la condition est la Fédération mondiale comme l'a défini Kant et le signe avant coureur de « l'âge des fédérations » annoncé par Proudhon.

Jean-Francis BILLION

AVEC LE PEUPLE EUROPEEN, POUR UN ETAT FEDERAL EUROPEEN

**Extraits du discours prononcé
par Bruno BOISSIERE,
Secrétaire général de l'UEF,
au XX^{ème} Congrès national du
Movimento federalista europeo (UEF-WFM Italie)
à Ferrara - 24 mars 2001**

Un siècle vient de s'achever : celui où notre organisation l'UEF a vu le jour dès le lendemain d'une guerre fratricide entre européens. Ce siècle où les premières étapes vers une fédération européenne ont été parcourues à des rythmes variés d'avancées, de statu quo ou, comme à Nice, de pas en arrière.

Un grand saut qualitatif reste à faire pour créer la fédération européenne avec le peuple européen. Il est vrai que l'Europe s'est construite jusqu'ici sans les Européens, selon la volonté des diplomates, des gouvernements voire des milieux économiques. L'Europe doit devenir celle du peuple européen souverain, sinon elle n'aura pas de légitimité démocratique. Pour cela, les élus directs des citoyens, qu'ils soient parlementaires européens, nationaux, voire même régionaux pour les Etats fédéraux ou constitutionnellement régionalisés, doivent obtenir le pouvoir de dessiner l'Europe que veulent les citoyens.

L'Europe que nous voulons, c'est bien sûr une Europe fédérale, et plus précisément une « **fédération européenne** » comme le stipulent les statuts de l'UEF depuis leur adoption au Congrès fondateur de Montreux en 1947 jusqu'à la version actuellement en vigueur. C'est également la formule reprise par Robert Schuman dans sa déclaration du 9 mai 1950 prévoyant la

« première étape » et les « premières assises concrètes » de la fédération européenne. Plus de 50 ans après, cette fédération se fait encore attendre. On l'attend comme on attend Godot (qui ne vient jamais) dans la pièce de Samuel Becket.

Notre fédération européenne sera-t-elle un **Etat fédéral européen** ? Oui, mais cet Etat fédéral, en respectant le principe de subsidiarité et de l'organisation démocratique de bas en haut, saura éviter tout risque de centralisme ; il sera décentralisé voire décentralisateur. L'Etat fédéral saura aussi éviter tout risque d'étatisme ; il articulera les pouvoirs régionaux, les pouvoirs nationaux minimum sans doute et les pouvoirs supra-nationaux nécessaires. C'est pourquoi les fédéralistes ne devraient pas avoir peur de se prononcer pour un Etat fédéral européen. Comme Denis de Rougemont le faisait remarquer dans une interview vers la fin de sa vie, les fédéralistes sont incompris lorsqu'on leur reproche de vouloir détruire les Etats ou de ne plus vouloir d'Etat du tout ; au contraire lui-même déclarait ironiquement « j'aime tellement l'Etat que j'en voudrais un à tous les niveaux : régional, national, européen... ».

Cet Etat fédéral européen devra être fondé par une **Constitution fédérale européenne** qui devra déterminer les droits fondamentaux des citoyens et les principes généraux qui définiront la nature politique de la fédération (démocratie, état de droit, subsidiarité, solidarité). La Constitution prévoira également la répartition des attributions entre les niveaux régional, national et européen ; elle dessinera l'architecture et le fonctionnement des institutions qui devront comprendre un parlement bicaméral représentant le peuple européen d'une part, le Parlement européen, et les Etats fédérés d'autre part, le Sénat, ainsi qu'un gouvernement européen démocratiquement légitimé et une Cour constitutionnelle.

Tous les fédéralistes peuvent, me semble-t-il, facilement s'entendre sur ces objectifs. Mais je sais que le débat reste vif sur la stratégie pour y arriver. Permettez-moi de formuler à ce propos quelques commentaires. Je crois que nous, les fédéralistes, devons jouer « dans le jeu » et même « en avant du jeu » mais pas trop car nous serions alors rapidement considérés « hors jeu » pour reprendre des expressions empruntées au football. Si nous nous mettions hors jeu nous ne pourrions qu'agir dans un monde fédéraliste virtuel en dehors des réalités et potentialités du moment si étroites soient-elles. Nous serions alors disqualifiés. Nous devons plutôt adopter une stratégie flexible et non figée visant à optimiser les chances de faire progresser la voie de la Constitution fédérale.

Notre stratégie doit se cadrer dans la perspective de **2004**, non pas de la nouvelle conférence intergouvernementale prévue pour cette date, mais plutôt des prochaines élections du Parlement européen qui devraient aussi permettre aux citoyens de nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale d'élire leurs premiers députés européens. Notre stratégie devra être souple et évolutive. Elle visera dans un premier temps, c'est-à-dire d'ici décembre 2001, à obtenir du Conseil européen de

Laeken un mandat constituant. Ce scénario est sans doute improbable, mais en organisant une pression politique et populaire forte sur les 15 gouvernements en vue de Laeken nous ferons, je crois, plus avancer le jeu qu'en revendiquant dès maintenant une initiative d'un noyau dur restreint de pays avant Laeken. Certes, nous ne pouvons rien attendre de certains Etats membres, comme le Royaume-Uni ou la Suède par exemple, mais le fait même de porter la contradiction voire la crise au sein des 15 m'apparaît comme la seule solution pour ouvrir la voie constituante dans un deuxième temps. Latente à Nice, la crise pourrait être ouverte à Laeken... Alors seulement, et pas avant, on pourra attendre beaucoup de certains gouvernements décidés à aller de l'avant. Je pense bien entendu à l'Allemagne et j'espère que la France participera à une telle initiative qui ne pourra être que conjointe... car la psychologie politique n'autorise pas la France à se rallier à une initiative allemande ! Si ces deux pays sont d'accord, la Belgique, l'Italie et d'autres suivront. Nous devons donc dans les prochains mois faire une pression particulièrement soutenue sur ces gouvernements.

Nous ne devons pas être naïfs quant aux chances de voir le Parlement européen jouer un rôle « révolutionnaire » en décidant de « prendre le pouvoir constituant » et par exemple de rédiger de sa propre initiative un projet de Constitution. Compte tenu de sa composition et de son comportement timoré car il est, depuis des années, aligné sur les gouvernements sur les questions essentielles et ce malgré les beaux discours et les bonnes résolutions des représentants du peuple européen. Il n'y aura pas demain de projet Spinelli II ni de projet Herman II qui puisse être adopté. Malgré tout, les fédéralistes devront travailler avec ce que le Parlement européen a de meilleur ; nous devons ainsi savoir utiliser les potentialités de l'**Intergroupe Constitution Européenne**, du **mouvement des Amis de la Constitution européenne** que cet intergroupe vient d'initier et, si étroites soient-elles, du **groupe Spinelli au sein du groupe du Parti des Socialistes Européens**.

Notre Appel de la campagne lancée au niveau transnational en mars 1998 revendiquait déjà « l'ouverture d'un processus démocratique d'élaboration d'une Constitution fédérale de l'Union européenne impliquant tous les citoyens de l'Union européenne et leurs représentants élus ». Ces appels-pétitions, qui ont déjà recueilli quelques dizaines de milliers de signatures, doivent être considérés comme une initiative populaire constituante.

Quel processus constituant et quel calendrier ?

Malgré ses avantages démocratiques, le scénario « pur et dur » selon lequel une Assemblée constituante européenne élue le même jour directement par les citoyens européens me semble aujourd'hui inadéquat ; il me semble en effet impensable qu'une telle élection puisse être décidée et organisée avant le jour des élections européennes de 2004. Or nous ne pouvons pas attendre cette date ; nous ne devons pas reporter tous nos espoirs sur 2004 pour entamer le processus constituant. Toutefois l'échec d'autres scénarios aujourd'hui

considérés comme plus réalistes nous contraindra peut-être à reprendre alors la proposition d'élire une Assemblée constituante en 2004.

Mais aujourd'hui nous devons au contraire tout faire pour que le processus commence début 2002 au lendemain de Laeken pour s'achever en 2004 et pourquoi pas avec la présentation du projet de Constitution aux suffrages des électeurs européens le même jour et en parallèle à l'élection des membres du Parlement européen. Cette formule de référendum aurait l'avantage de permettre pour la première fois un véritable débat transnational européen, de donner un sens à la campagne électorale et de mobiliser ainsi les électeurs qui, sans projet les concernant, ont déjà prouvé plusieurs fois leur désintérêt pour l'élection européenne.

Un deuxième scénario, que les fédéralistes devraient selon moi promouvoir, est celui d'une Convention inter-parlementaire européenne constituante associant des élus du Parlement européen et des parlements nationaux. Les Etats fédéraux ou ceux dont les régions sont constitutionnellement dotées de pouvoirs législatifs seraient libres d'inclure des représentants des assemblées régionales dans le cadre de leurs délégations nationales. D'où la nécessité et l'urgence pour les fédéralistes de promouvoir des intergroupes Constitution Européenne dans les parlements nationaux en dehors de l'Italie et de l'Allemagne ou de tels forums existent déjà.

Un troisième scénario, est celui d'une Convention sur le modèle de celle qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Elle associe Parlement européen, parlements nationaux, gouvernements nationaux et Commission européenne. Si la double légitimité du peuple et des Etats est respectée, la composition reste très hétérogène et il sera complexe de trouver des règles de vote majoritaire au sein d'une telle Convention.

Tous ces scénarios devront bien sûr s'accompagner d'une association adéquate de la Société civile organisée (débat, consultation, etc.). Bien évidemment il faudrait prévoir que la Constitution n'entrera en vigueur que pour les pays où une majorité d'électeurs y aura été favorable.

Les trois scénarios constitutifs que je viens d'évoquer s'écartent des formules de « Comité des sages » ou de convention qui n'auraient qu'un rôle consultatif de débat en amont ou de préparation en vue d'une Conférence intergouvernementale de révision et/ou de constitutionnalisation des traités. Malheureusement ce sont de tels compromis que les gouvernements tenteront de trouver pour éviter la crise. Nous devons les dénoncer, préférant une crise porteuse de nouveaux espoirs à un mauvais compromis qui ne permettrait qu'aux plus rétrogrades des gouvernements de temporiser.

Agir

Le Conseil européen de Laeken sera déterminant pour l'avenir constitutionnel de l'Europe ; c'est pourquoi nous devons encore et toujours rester mobilisés et agir.

A Nice, nous avons pris date et rejeté toute nouvelle CIG, tout nouveau traité en revendiquant une Constitution pour une fédération européenne. Il nous faut dès maintenant faire monter la pression populaire pour forcer les gouvernements à ouvrir à Laeken un processus constituant démocratique qui devra s'achever en 2004 par l'adoption d'une Constitution fédérale européenne.

Il nous faut pour cela donner une nouvelle dynamique à la recherche de signatures et prévoir des actions symboliques et médiatiques. Nous proposons de concentrer nos efforts en France et en Allemagne mais pas seulement dans ces pays.

Nous devons donner, avant Laeken, une visibilité publique aux dizaines de milliers de signatures récoltées dans le cadre de notre campagne UEF-Jeunesse européenne fédéraliste (JEF) et au soutien des quelques centaines ou milliers d'élus et de personnalités qui, avec notre coup de main, auront signé l'Appel de l'Intergroupe du Parlement européen et décidé de se joindre aux « Amis de la Constitution européenne ».

L'essentiel de notre travail de conscientisation de l'opinion publique et de la classe politique européenne ayant été fait avant Laeken, nous nous limiterons, à la différence de Nice, à assurer une présence moins massive mais suffisamment visible lors du Conseil européen de décembre. Nous étudions actuellement la possibilité d'une manifestation unitaire pour une Constitution européenne avec les syndicats européens et les Organisations non gouvernementales ou à défaut d'accord, à une chaîne humaine entre deux lieux symboliques à Bruxelles.

Il y aura aussi le Congrès européen de l'UEF qui aura lieu à Bruxelles, sous la présidence belge, à un moment décisif, du 12 au 14 octobre 2001. Ce sera à la fois l'occasion d'actualiser notre stratégie pour une Constitution fédérale européenne au vu des derniers développements et de tenter de rénover notre organisation, c'est-à-dire de l'élargir et de la rajeunir pour assurer son avenir.

La JEF rencontre le Premier Ministre belge Guy Verhofstadt

Samedi 19 mai 2001 la JEF a été invitée à participer à un débat des jeunes libéraux flamands avec le Premier Ministre belge sur « l'avenir de l'Europe ». Le Secrétaire général de la JEF, Niki Klesl et le trésorier Dreis Callens ont participé aux débats et rencontré M. Guy Verhofstadt qui a prononcé une réelle profession de foi fédéraliste. Niki Klesl a pu développer les thèses de la JEF sur l'après Nice lors d'un panel avec M. Verhofstadt et le Président de la LYMEC (organisation européenne des jeunes libéraux) Daniel Tanahat. M. Verhofstadt a enfin été invité à la Convention de la jeunesse sur l'avenir de l'Europe organisée par la JEF en octobre prochain à Bruxelles.
Niki Klesl. Jef.europe@euronet.be

**APRES
TOULOUSE,
L'UEF-France
RECUE
A
L'HOTEL DE VILLE
DE LYON**

L'Union pour l'Europe fédérale (UEF- France) a tenu le 21 avril la réunion de sa Commission nationale à Lyon.

Cette réunion des instances de direction du mouvement a permis de débattre de la situation en Europe après le sommet de Nice, et de se réjouir de voir que les fédéralistes ont réussi à faire passer beaucoup de choses dans le débat public : on parle d'une Constitution fédérale et du fédéralisme dans notre pays.

L'UEF-France va pleinement s'impliquer dans le cadre du débat sur l'avenir du projet européen, lancé dans les régions par l'Elysée et Matignon.

Cette journée de travail s'est conclue par un échange avec les militants fédéralistes de la région.

L'UEF-France avait obtenu une réception à l'Hôtel de Ville de Lyon ; ce fut l'occasion de présenter l'action des fédéralistes en faveur d'une Constitution fédérale et d'établir des relations avec l'équipe de Gérard Collomb.

Martine Roure, Député européenne et Adjointe aux affaires sociales avait tenu à accueillir la Commission nationale dans le salon rouge de l'Hôtel de Ville. Elle rappela l'important travail qu'elle mène dans diverses commissions du Parlement européen, (son assiduité est de 100 %) et son engagement citoyen et de proximité. Favorable à une Constitution européenne, elle est signataire de l'appel des fédéralistes. Elle se prononça pour une Europe démocratique et citoyenne, dotée d'une constitution dont la charte des droits fondamentaux serait le préambule.

Bruno Boissière, Secrétaire Général de l'UEF-Europe, et Martine Méheut, Présidente de l'UEF-France, remercièrent la municipalité de Lyon pour cet accueil et pour ce soutien à leur cause, avant d'effectuer une visite des salons d'un Hôtel de Ville chargé d'histoire.

Daniel HULAS

**Discours prononcé par le
Président allemand,
M. Johannes Rau,
devant le
Parlement européen**



Strasbourg, mercredi 4 avril 2001

**Plaidoyer pour une
Constitution européenne**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Je vous remercie très cordialement, Madame la Présidente, de m'avoir invité à exposer, aujourd'hui, devant cette Haute Assemblée, l'idée que je me fais de la configuration de l'Europe de demain.

L'Europe devient, pour ses citoyens, de plus en plus concrète, de plus en plus palpable, parce qu'elle les concerne de plus en plus directement. Dans 271 jours, les citoyens de douze pays d'Europe auront une monnaie unique dans leur porte-monnaie. Nous voyageons librement en Europe, du cap Nord à Gibraltar. Mais nous sentons-nous vraiment Européens ?

Pour ma part, je le ressens comme l'a formulé un jour un grand journaliste européen, l'Italien Luigi Barzini, qui disait que, en dépit de la grande et indéniable diversité et multiplicité qui nous caractérise, nous sommes tous au fond de la même trempe.

En effet, nous disposons d'un riche réservoir de traditions partagées. Winston Churchill le faisait remarquer lui aussi dans son fameux discours de Zurich en septembre 1946. La foi et la morale chrétiennes, la culture, les arts, la philosophie et les sciences, de l'Antiquité à l'époque moderne, voilà en quoi consistait à ses yeux l'héritage européen commun.

Nous connaissons tous aussi des exemples tout à fait actuels montrant qu'il existe en Europe des intérêts

communs. Au plus tard la mondialisation ne nous oblige-t-elle pas, nous, Européens, à prendre conscience :

- que la diversité de notre richesse culturelle ne doit pas devenir la victime de l'uniformisation ?
- que le défi lancé à nos valeurs par les fondamentalistes et les épurations ethniques en Europe exigent de nous une réponse commune ?
- que le marché ne doit pas être sans attaches mais être ancré dans un contexte social et écologique ?

Nous voyons aujourd'hui le pouvoir d'attraction que l'Union européenne exerce sur de nombreux pays, pour des raisons d'ordre tout à fait pratique, certes, car il vrai que l'Union européenne profite à tous ses membres. Toutefois, elle représente davantage qu'une simple communauté d'opportunité. L'Europe, c'est une certaine idée de l'existence humaine, de la vie en commun des hommes. Aussi nous employons-nous sans relâche à mettre en équilibre la liberté de l'individu et sa responsabilité envers la société et à la communauté.

Même les très grands visionnaires des années 50 n'auraient pu imaginer quelle forme la construction européenne prendrait concrètement ni à combien de domaines elle s'étendrait. Les fruits de notre action commune devraient nous conforter dans l'idée de nous fixer de nouveaux objectifs.

Si nous nous montrons critiques vis-à-vis de nous-mêmes, nous devons néanmoins constater qu'à côté de la large adhésion de nombreux citoyens, il existe aussi du scepticisme, voire de la méfiance qui peut aller jusqu'au rejet du projet d'unification européenne. Il me semble important que ces doutes et ces critiques soient moins dirigés contre des actions précises et contre leurs effets.

La très grande majorité d'entre nous sait parfaitement :

- ce que cela signifie, après des siècles d'inimitié, que de vivre ensemble dans la paix,
- à quel point nous avons réussi à accroître ensemble notre prospérité,
- quels avantages le marché intérieur offre à nos entreprises,
- à quel point la coopération européenne facilite la recherche,
- quel progrès cela représente que de pouvoir s'établir sans grande difficulté dans d'autres pays d'Europe,
- qu'un nombre croissant de diplômés de fin d'études sont reconnus à l'échelon européen.

En fait, ce qui préoccupe les Européens, c'est de savoir comment est organisé le processus d'unification, si difficile à comprendre, et le peu d'influence qu'ils semblent avoir sur lui. Nombreux sont les citoyens européens qui demandent, et ce à juste titre :

- Qui conduit en réalité la locomotive de l'unification européenne ?
- Quelles sont les vitesses à respecter ?
- Quelles sont les règles de circulation qui s'appliquent ?
- Comment et où sont placés les aiguillages ?
- Quels wagons sont accrochés ou décrochés ?

- Et enfin: quelle est la destination du voyage ?

Ce ne sont pas là des questions académiques. Ce sont des questions que pose, dans tous les pays d'Europe, le pouvoir souverain, c'est-à-dire le peuple. Il ne peut y avoir aucun doute sur le fait que nul autre que le peuple, souverain dans chacune de nos démocraties européennes, n'est habilité à décider de toutes ces questions.

Or, j'entends dire parfois qu'un processus démocratique de caractère traditionnel n'est pas possible en Europe pour la seule bonne raison qu'il n'existe pas de peuple européen unique. Certes, il n'existe pas aujourd'hui de peuple appartenant à un État européen unique ni d'opinion publique européenne qui soient comparables, d'un point de vue qualitatif, à ceux des États membres de l'Union européenne. Cela ne devrait néanmoins pas nous empêcher de renforcer les principes de la démocratie à l'échelon européen.

La démocratie bien comprise ne veut pas dire autre chose que le fait que des gens qui souhaitent agir ensemble dans un but déterminé se fixent des règles et des méthodes communes pour ce faire. Que ces mêmes personnes aient par ailleurs des intérêts tout à fait différents qu'elles veulent savoir préservés ne s'y oppose pas.

Tel est précisément l'enjeu de l'Europe ! Nous entendons poursuivre ensemble certains objectifs et intérêts, tout en conservant la diversité des nations et pays européens qui constitue le fondement et l'enrichissante particularité de l'Union européenne. L'avenir n'y changera rien et ne doit rien y changer.

Il nous faut donc répondre aux questions suivantes:

- Comment organiser l'Union européenne pour que les citoyens puissent mieux s'y repérer ?
- Que faire pour que les décisions de l'Union européenne jouissent d'une plus grande légitimation au niveau européen ?
- À quoi doit enfin ressembler le cadre organisationnel ?

La réponse, j'en suis fermement convaincu, ne peut être que la suivante: nous avons besoin d'une Constitution européenne.

La Constitution européenne n'est pas la clef de voûte de l'édifice européen; elle devra devenir son assise. Il serait bon qu'elle précise que l'Europe ne prend pas le chemin d'un super-État centralisé mais que nous construisons une "Fédération des États-nations".

Je suis tout à fait conscient que maintes personnes en Europe considèrent avec suspicion ces deux concepts, "Constitution" et "Fédération". Ne s'agit-il pourtant pas souvent d'une simple querelle de mots? J'ai bonne confiance que nous parviendrons plus facilement à nous entendre sur la substance même du projet que sur ces termes. Mais il nous faudra alors discuter des contenus et non plus nous quereller sur les mots. La Constitution européenne devra émerger d'un large débat dans tous les pays de l'Union européenne.

Des voix sceptiques et critiques interviennent dans ce débat; il existe de nombreuses objections de poids, que je prends au sérieux même si je suis d'un autre avis. J'aimerais aujourd'hui en analyser quelques-unes et vous expliquer comment je conçois une Constitution européenne et le chemin qui y mène.

L'un des arguments fréquemment avancés contre une Constitution européenne veut que tout nouveau progrès dans le processus d'unification soit un nouveau pas accompli vers un "super-État" européen et vers l'abolition des États-nations.

Et pourtant, ceux qui, comme moi, appellent de leurs vœux une Fédération des États-nations, veulent justement tout le contraire !

En voulant faire de l'Union européenne une Fédération d'États-nations, nous améliorons la légitimation démocratique de l'action communautaire et garantissons par ailleurs aux États-nations les compétences qu'ils veulent et doivent conserver. L'Europe ne pourra donc se voir transférer de nouvelles compétences que si tous les membres de la Fédération approuvent ce transfert au cours d'une procédure transparente, démocratiquement contrôlée.

Préserver les acquis, éviter les effets indésirables et rester ouvert à tout ce qui est nouveau, telle est l'idée fondamentale d'une Constitution pour une Fédération des États-nations.

Voilà ce dont j'aimerais vous parler.

Nul ne souhaite abolir les États-nations et leur souveraineté, au contraire! Nous aurons encore longtemps besoin d'eux et de leurs différences, parce que ce sont eux les garants de la diversité en Europe.

Si l'on en croit un autre argument, avancé tantôt à mots couverts, tantôt ouvertement, la Fédération des États-nations signifierait en réalité une Europe "à la façon de la République fédérale d'Allemagne" !

En y regardant de près, on s'aperçoit pourtant que cette idée de Fédération rencontre un écho positif pour de tout autres raisons: les systèmes politiques de nos pays européens ont des racines historiques ou autrement dit: ce sont les différentes réponses démocratiques, des réponses de valeur égale, à certains développements historiques. Et c'est précisément parce que l'Europe n'évolue pas et ne doit pas évoluer vers un État unique que nous devons trouver un principe d'organisation politique qui corresponde à cette volonté, qui préserve la diversité de nos traditions et qui soit adapté à notre époque. La Fédération est ce principe.

L'une des caractéristiques d'une Fédération est, en effet, que chaque État membre décide souverainement de son modèle constitutionnel et de son système politique. Autant il me déplairait de voir l'organisation politique interne en République fédérale d'Allemagne décidée à l'échelon européen, autant il me déplairait de prescrire aux autres la façon dont ils doivent organiser leur propre

pays. Comment pourrais-je songer à prôner par exemple pour le Royaume du Danemark, la République hellénique, le Royaume d'Espagne ou, un jour, pour la République de Hongrie une solution fédérale dont ils ne voudraient pas? Nous avons donc besoin d'une Constitution justement parce que nous ne voulons pas devenir un État unique.

Quelle fonction une Constitution remplit-elle pour une communauté politique? Celle d'une "grammaire de la liberté" et, surtout chez nous en Europe, d'une "grammaire de la solidarité". C'est au moyen de cette Constitution que le peuple, souverain, définit les valeurs qui l'engagent, les domaines dans lesquels il délègue des pouvoirs et ceux à qui il les délègue, et comment il veut organiser et limiter ces pouvoirs. Pour finir, une Constitution régleme qui est compétent pour quoi. Tels sont les éléments qui forment la base de la Constitution d'une Fédération européenne des États-nations.

Cette Constitution devrait comprendre trois parties :

- La Charte des droits fondamentaux proclamée lors du Sommet de Nice devrait en constituer la première partie. Elle devra engager l'action des institutions européennes et les États membres dans les domaines dans lesquels ils mettent en œuvre le droit européen. Les catalogues des droits fondamentaux des États membres et la Convention européenne des droits de l'homme n'en seront pas affectés.
- La deuxième partie de la Constitution européenne doit délimiter avec la clarté requise les compétences entre les États membres, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part. Elle détermine ainsi pour une part essentielle les rapports entre les États membres et la Fédération.
- Dans ce contexte, notre grand objectif devrait être d'ancrer plus largement le principe de subsidiarité: ne devraient faire l'objet de décisions au niveau européen que les questions qui ne peuvent être mieux résolues par les États membres. Voilà quel doit être notre fil conducteur !

Tout ce qui n'est pas explicitement inscrit dans la Constitution comme étant placé sous la compétence européenne reste donc soumis à la compétence nationale. Une autre mesure me paraît digne d'être envisagée afin de faire face à la peur d'une centralisation sournoise en Europe, je veux parler de la définition explicite de compétences réservées aux États membres. Permettez-moi de citer deux exemples: il doit être possible aux États membres, également dans le cadre d'une politique sociale européenne, de suivre leur propre voie en matière d'assurance-vieillesse ou, dans le cadre de la politique de l'environnement, de promouvoir les énergies renouvelables. Cela dit, je sais bien entendu que même la délimitation des pouvoirs la plus parfaite ne permettra pas d'éviter les conflits à l'avenir.

Tout comme le Premier ministre Jean-Claude Juncker et

beaucoup d'autres Européens, je pense que nous ne devrions pas arrêter ce que l'Union ne sera jamais autorisée à faire. La Constitution doit prévoir la possibilité pour les membres de la Fédération de décider à l'unanimité de régler autrement les compétences.

Outre la Charte des droits fondamentaux et le règlement des compétences, la Constitution devrait fixer dans une troisième partie la future configuration des institutions européennes.

Je parlais tout à l'heure du malaise de nombreux citoyens qui font l'expérience ou qui ont l'impression qu'ils ont trop peu d'influence sur la rapidité, la direction et la destination finale du train de l'unification européenne. Ils y voient une violation de leurs droits démocratiques. C'est pourquoi nous devons placer la question de la légitimation démocratique de l'Europe au centre de ce débat.

Le Parlement et le Conseil des ministres devraient, à mon avis, devenir un véritable parlement bicaméral.

Le Conseil des ministres deviendrait une chambre des États dans laquelle chaque pays, représenté par son gouvernement, voterait. Cette chambre serait le garant de la souveraineté des États-nations.

Le Parlement européen, c'est-à-dire vous, Mesdames et Messieurs les Députés, deviendrait, lui, la chambre des citoyens. Ces deux chambres prendraient les décisions sur un pied d'égalité dans tous les domaines dans lesquels le droit serait établi.

Un grand nombre de critiques concernant l'Europe sont dirigées contre la Commission, ce à juste titre parfois, mais souvent aussi parce qu'il faut tout simplement trouver un bouc émissaire. Presque tous les gouvernements nationaux ont tendance, lorsque le vent tourne dans leur pays, à cataloguer d'excès de "furie régulatrice" européenne les décisions qu'ils ont eux-mêmes prises à l'échelon européen. C'est une tendance que je connais et que vous n'ignorez sans doute pas vous-mêmes.

Cela ne modifie pourtant en rien la critique justifiée selon laquelle la Commission, vu son importance, manque de légitimation démocratique pour effectuer son travail. Nous devons y remédier. Il existe, vous le savez, pour cela deux modèles :

- soit le Président de la Commission est élu directement par le peuple,
- soit il est élu par les deux chambres du Parlement.

Je suis favorable, en ce qui me concerne, au modèle parlementaire qui prévoit que la Commission s'appuie sur une majorité parlementaire. Mais quelle que soit la méthode choisie dans une Constitution, il n'en demeure pas moins vrai qu'un Parlement ainsi renforcé et une Commission jouissant d'une plus large légitimation démocratique peuvent donner de nouvelles impulsions décisives à l'idée européenne :

- Les citoyens européens s'intéresseront ainsi davantage à ce qui se passe à Bruxelles, à Strasbourg et à Luxembourg, et ils s'y identifieront davantage même quand ils ne seront pas d'accord avec certaines décisions.
- Un parlement renforcé contribuerait également, j'en suis persuadé, à ce que les partis n'aient pas seulement un nom européen mais se comportent aussi de cette manière. La réforme des institutions européennes concourrait également à la naissance d'une opinion publique européenne plus large. Nous en avons besoin. En effet, il existe dès aujourd'hui des sujets qui, partout en Europe, préoccupent les populations: songez à l'euro, à sa stabilité intérieure et à sa valeur extérieure; songez à la paix dans notre voisinage, au désir de se nourrir sainement ou aux règles s'appliquant au transfert de footballeurs à l'intérieur de l'Europe.

Il nous faut également veiller dans le débat constitutionnel à ce que la Commission demeure l'avocat de l'intérêt communautaire. Ce point d'ancrage du processus d'unification européenne qu'est le droit d'initiative de la Commission doit perdurer. Les débats auxquels nous avons assisté ces derniers mois ont en effet montré que la méthode intergouvernementale avait atteint les limites de sa capacité. Et nous n'en sommes encore qu'à l'Europe des Quinze !

La politique, nous le savons tous, ne repose pas seulement sur les bons objectifs mais aussi sur la meilleure façon de les atteindre. À quoi doit donc ressembler la voie vers une Constitution européenne, le "processus du devenir" de l'Europe, comme on le dit si justement ?

Le débat sur l'avenir de l'Europe devrait être mené plus largement que dans le cadre d'une conférence intergouvernementale de type classique.

En 1999, quand a été créée la "convention" chargée de préparer la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, nombreux étaient les esprits sceptiques. Et pourtant, vous serez sûrement d'accord avec moi pour dire qu'au cours des dernières années, aucun autre organe européen ou presque n'a fait de meilleur travail que cette convention, un travail exemplaire à mes yeux.

Nous devrions donc discuter de l'avenir de l'Europe au sein d'un organe largement composé, dans lequel outre les représentants des gouvernements, les députés des parlements nationaux et, bien entendu, du Parlement européen devront jouer un rôle important. Cet organe aurait pour mission de préparer le mieux possible les décisions à prendre.

Nous devrions nous appliquer avec le maximum de soins et d'efforts à éviter que ce débat sur l'avenir de l'Europe ne se fasse seulement entre experts. Nous devons y associer tous les citoyens intéressés. Tout comme mon homologue italien, le Président Azeglio Ciampi, et beaucoup d'autres, je pense que les citoyens des pays candidats à l'adhésion doivent eux aussi participer à ce

debat car la future Constitution européenne sera demain également la leur.

Mesdames. Messieurs, faites usage de vos droits en tant que députés librement élus! Servez-vous des possibilités dont vous disposez pour faire avancer l'Europe! Vous avez plus d'influence que beaucoup ne le croient. Contribuez à faire de l'Europe une réalité concrète pour

les citoyens de nos pays! Vous avez déjà obtenu de nombreux résultats. Poursuivez dans cette voie! Pour cela vous pouvez compter sur moi.

A propos du dialogue sur la Constitution européenne :

Le point de vue du

Parti démocratique des peuples d'Europe-Alliance libre européenne (PDPE-ALE)

EN REPONSE AU DISCOURS DE JOSCHKA FISCHER

« *De la confédération à la fédération* » (Berlin – 12 mai 2000)

Du côté des nations européennes sans Etat

L'actualité politique a très rapidement prouvé que la perspective d'une Europe fédérale, telle que proposée par Joschka Fischer, au lieu d'ouvrir la porte à une Union politique ne fait que confirmer la consolidation d'une Europe des Etats, telle qu'elle apparaît clairement dans les débats en cours au sein de la Conférence intergouvernementale sur la réforme des traités dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne. Les derniers sommets franco-allemand de Rambouillet et de Mayence ont confirmé cette analyse. Les deux gouvernements viennent d'annoncer la volonté de la France et de l'Allemagne de continuer à diriger le processus de structuration de l'Union européenne ainsi conçu. Les récents propos dans ce journal du Ministre français des Affaires Etrangères, M. Hubert Védrine, laissent même penser que ce processus ne devrait pas nécessairement s'exprimer à travers une fédération.

Dans ce contexte, en tant que députés européens de nations européennes sans Etat, nous tenons à exprimer notre position sur l'Europe politique du futur. Pour nous, il manque à l'initiative de Joschka Fischer l'indispensable perspective historique. M. Fischer semble oublier qu'au-delà de l'inévitable rôle qu'exercent aujourd'hui les Etats membres, le processus de construction européenne répond à une logique historique qui tend à créer une Europe politique directement reliée à ses citoyens, d'une part, et à ses nations et autres entités politiques internes aux Etats, d'autre part. Le développement de ces deux espaces politico-institutionnels contribuerait certainement à combler le retard de la dimension politique de l'Europe par rapport au marché unique et à l'union économique et monétaire en termes d'exercice des droits démocratiques des citoyens et des acquis politiques et sociaux. Il est à ce titre significatif qu'une personnalité non européenne, le Président Clinton, ait récemment rappelé à Aix-la-Chapelle que la « dévolution » ou la concession constitutionnelle d'autonomie et d'auto-gouvernement aux pays et nations qui composent les Etats actuels est une révolution démocratique.

Le processus d'union européenne a contribué à ce que, au-delà des frontières, affleure la riche réalité nationale et politique de l'Europe. Aujourd'hui, cette diversité s'exprime dans des réalités telles que les nationalités et les communautés autonomes en Espagne, les différentes nations qui constituent le Royaume Uni, les entités fédérées d'Allemagne, Belgique ou Autriche ou les régions italiennes et françaises, entre autres. Nous ne croyons pas que le Ministre allemand des Affaires étrangères soit du côté de ceux qui nient ces réalités institutionnelles et culturelles, partant du principe que les Etats-nations ont déjà atteint leur objectif de destruction de la diversité politique interne.

L'évolution historique va sûrement relativiser le rôle prédominant des Etats au sein de l'Union. Après tout, les Etats eux-mêmes ne sont pas des créations historiques prédéterminées, comme l'indique le fait que, parmi les quinze Etats membres actuels, cinq seulement -le Portugal, les Pays-Bas, l'Espagne, la France et la Grande Bretagne- présentaient la même configuration actuelle à l'époque de la Révolution française, alors que les dix autres ont été créés au cours des deux derniers siècles à la suite du déclin de l'absolutisme et l'émergence de la souveraineté populaire. De même, pratiquement aucun des treize pays candidats à l'adhésion n'avait à cette époque les caractéristiques d'un Etat indépendant dans ses frontières actuelles.

Face à une idée de l'Europe politique fondée sur les Etats, comme la Fédération d'*Etats-nations* proposée par Joschka Fischer, nous souhaitons revendiquer le rôle des pays comme les « nations sans Etat » et les entités européennes avec une forte identité politique dans la structuration de l'Union européenne. A des degrés divers, nos nations sans Etat jouissent déjà d'une reconnaissance constitutionnelle au sein des Etats membres et sont parfois issues de lois constitutionnelles distinctes. A la dimension institutionnelle de cette réalité s'ajoute un riche réseau culturel. La souche culturelle d'un peuple est en quelque sorte le fruit du sens de la communauté que ces institutions ont pu codifier, stimuler et protéger. Les nations sans

Etat doivent pouvoir jouir à l'échelle européenne, indépendamment des institutions étatiques dont elles bénéficient, des prérogatives et des pouvoirs traditionnellement exercés par les « Etats souverains » classiques.

L'identification de la communauté des nations sans Etat avec des institutions et un territoire, et non pas avec une ethnie ou des concepts de « sang et sol », rend à nos yeux possible un concept ouvert et universel de « nationalisme » démocratique et citoyen. Ce qui importe est que de telles communautés aient le droit à l'autonomie et, par ce biais, à participer d'une communauté des nations. Nous sommes convaincus que l'Union européenne est potentiellement un cadre approprié pour la reconnaissance de telles nations, ce qui nous semble être tout à fait compatible et aller dans le sens du renforcement de l'intégration européenne.

C'est dans ce sens que nous devons contribuer à donner des réponses plus innovantes et imaginatives aux enjeux de l'Europe de demain. Ceux qui rêvent d'une Europe fédérale avec pour seuls invités à table les Etats-nations existants ne proposent à notre avis rien de très stimulant. Nous proposons en tout cas la reconnaissance constitutionnelle à l'échelle de l'Europe de ces réalités nationales qui disposent d'institutions propres. Les autonomies de ces pays ne peuvent en aucun cas être considérées comme des simples cadeaux qui leur sont offerts par les Etats, sans aucun relais au niveau de l'Union. C'est ainsi que le principe de subsidiarité doit trouver toute sa place dans le système institutionnel de l'Union. En tant que principe fondamental régissant les rapports entre les différents niveaux de pouvoir, il ne peut en aucun cas se limiter aux seuls rapports entre l'Union européenne et les Etats membres, mais doit opérer à tous les niveaux, avec des effets directs.

Joschka Fischer propose de refondre l'Europe en renforçant le rôle politique de ses institutions, en élargissant sa dimension géographique et en lui donnant les moyens d'éviter « le risque permanent d'idéologies et affrontements nationalistes ». Nous pensons que M. Fischer parle là de nationalisme d'Etat, synonyme d'exaltation fondée sur des intérêts particuliers d'un Etat ou de son peuple, d'exercice de la souveraineté dans la communauté internationale ou de source de contradiction avec l'esprit humaniste et universaliste dérivé du droit international. Il est dès lors compréhensible que M. Fischer condamne vigoureusement le nationalisme comme antithèse du fédéralisme et ennemi de tout progrès dans la voie de l'intégration européenne, tant il est vrai que l'Europe a effectivement servi à lutter contre ce type d'égoïsme d'Etat. Mais, paradoxalement, M. Fischer prétend dépasser l'Europe des Etats et le nationalisme des Etats-nations à travers la création d'un fédéralisme fondé sur ces mêmes Etats, en incorporant le nationalisme étatique avec tous ses défauts.

Le discours de M. Fischer ne fait pas la moindre référence aux réalités nationales que nous représentons au Parlement européen. Ne reflète-t-il pas de la sorte l'image de ce nationalisme que lui-même déplore ? Ne reconnaissant aucun autre nationalisme que celui contre lequel il avance l'antidote, M. Fischer devient prisonnier de la thèse qu'il conteste. Notre nationalisme démocratique et citoyen est loin de constituer un obstacle pour le progrès et l'unité de l'Europe. Bien au contraire, c'est une garantie pour la pleine participation de ses peuples dans la création d'une union sans cesse plus étroite, tel qu'il est reconnu dans le prologue des traités constitutifs.

Texte signé par les élus ALE-PDPE -Alliance libre européenne – Parti démocratique des peuples d'Europe- au Parlement européen :

Nelly MAES (Flandres), Camilo NOGUEIRA (Galice), Neil MacCORMICK (Ecosse), Gorka KNÖRR (Pays Basque), Pere ESTEVE (Catalogne), Jill EVANS (Pays de Galles), Carlos BAUTISTA (Andalousie), Isidoro SANCHEZ GARCIA (Iles Canaries), Concepció FERRER (Catalogne), Josu ORTUONDO (Pays Basque), Carles GASOLIBA (Catalogne), Bart STAES (Flandres), Ian HUDGHTON (Ecosse), Eurig WYN (Pays de Galles).

Le Parti démocratique des peuples d'Europe-Alliance libre européenne compte aujourd'hui 10 élus au Parlement européen. Il est représenté en France par la Fédération Régions & peuples solidaires et ses diverses composantes régionales. Sa présidente Nelly MAES a participé avec d'autres parlementaires européens à la manifestation fédéraliste de Nice du 7 décembre 2000 pour la Constitution européenne.

Vers un Royaume uni fédéral

Ernest WISTRICH
(Membre du Comité fédéral
de l'Union européenne des fédéralistes –
Article publié dans *The Federalist Debate*)

L'élection d'un gouvernement travailliste en 1997 a marqué le début d'une réforme constitutionnelle majeure. Jusqu'alors, le Royaume-Uni était l'un des systèmes de gouvernement les plus centralisés d'Europe. Les changements constitutionnels proposés dans le manifeste du parti travailliste allaient de l'incorporation de la Convention européenne des droits de l'homme au droit interne à l'organisation de référendums pour approuver divers autres changements de la constitution. Ceux-ci comprenaient l'abolition d'un élément héréditaire dans la composition de la chambre parlementaire non élue, la Chambre des Lords, l'introduction de la représentation proportionnelle (au lieu d'un système traditionnel de scrutin majoritaire uninominal à un tour) pour les

élections européennes et les élections aux niveaux de gouvernement décentralisé récemment mis en place.

Cet article a pour objet d'étudier les mesures qui visent à décentraliser le pouvoir et à mettre le Royaume-uni sur la voie d'une structure de gouvernement fédéral. Bien que n'étant pas un Etat unitaire, comme la France par exemple, le Royaume-uni a eu un système de gouvernement unitaire pour gérer une union composée de plusieurs nations qui l'ont rejoint en différentes conditions et à différentes époques. De plus, l'union est très asymétrique avec 48 millions de personnes en Angleterre, 5 millions en Ecosse, 3 millions au Pays de Galles et 1.5 million en Irlande du Nord. Les pressions traditionnelles pour la décentralisation ont évolué, augmentant en Ecosse et en Irlande du Nord, elles ont diminué au Pays de Galles et se sont minimisées dans les régions anglaises. Au cours de sa première année au pouvoir, le gouvernement travailliste a pris cinq initiatives en faveur de la décentralisation, chacune avec une dynamique différente, mais toutes visant à transformer le Royaume-Uni en un Etat plurinational et plurirégional. Il a été question de décentraliser en faveur de l'Ecosse, du Pays de Galles, de l'Irlande du Nord, des régions anglaises et du gouvernement de Londres. Afin de prendre en considération des circonstances différentes, il n'y a eu aucune uniformité dans le système de décentralisation appliqué aux différentes composantes du pays.

L'Ecosse

L'Ecosse s'est unie à l'Angleterre de son plein gré il y a 400 ans sous un seul roi, Jacques I^{er}. Alors que le gouvernement était centralisé à Londres, les systèmes judiciaire et éducatif écossais sont restés différents de ceux appliqués dans le reste de l'union. Lors d'un référendum, en 1979, les propositions pour un parlement et un gouvernement écossais ont été approuvées par une forte majorité. Des pouvoirs considérables ont été décentralisés et le parlement écossais peut désormais largement légiférer. Les pouvoirs réservés au gouvernement du Royaume-uni comprennent les changements constitutionnels, la politique extérieure, la défense, la sécurité, l'immigration et la nationalité, la politique macroéconomique et la sécurité sociale. De plus, les pouvoirs de lever l'impôt de l'Ecosse sont limités à une petite proportion de l'impôt sur le revenu. Le Parlement écossais est élu à partir de listes régionales et à la proportionnelle. Par conséquent, le premier gouvernement écossais a dû être constitué par une alliance entre les travaillistes et les démocrates-libéraux car aucun parti n'avait réuni une majorité absolue.

Le pays de Galles

Le Pays de Galles a été conquis par les Anglais et incorporé à l'union au Moyen-Age. Les Gallois n'avaient pas d'histoire en tant qu'unité politique intégrée séparée et, par conséquent, la demande de décentralisation a été traditionnellement beaucoup moins forte qu'en Ecosse. En 1979, toutefois, des propositions visant une assemblée galloise ont échoué au référendum à une majorité de 4 non pour 1 oui. Le

référendum de 1997 a approuvé la décentralisation proposée à la très faible majorité de 50,6 % avec un taux de participation guère supérieur à la moitié de l'électorat. La Loi du Gouvernement du Pays de Galles (*The Government of Wales Act*) de 1998 a créé une assemblée nationale constituée d'un corps de 40 membres élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour et de 20 membres supplémentaires élus à la représentation proportionnelle. Elle a délimité les pouvoirs exécutifs limités à une législation secondaire, les pouvoirs de promulgation d'une législation primaire restant du ressort du gouvernement et du parlement du Royaume-Uni. Les premières élections se sont traduites par une administration travailliste minoritaire qui essaie de prouver sa raison d'être au sein d'une population galloise souvent indifférente.

L'Irlande du Nord

La turbulente histoire irlandaise a généré des motivations assez différentes en ce qui concerne la décentralisation du pouvoir dans cette partie du Royaume-uni. L'Irlande a d'abord été conquise par les Normands au 12^{ème} siècle. Les Ecossais l'ont envahie au 14^{ème} siècle. Les Anglais l'ont conquise au 16^{ème} siècle, à l'époque de la Réforme et de l'établissement de l'église protestante en Angleterre. Après le bref rétablissement de la monarchie catholique des Stuart, sous le règne de Jacques II, la guerre éclata en Irlande entre ses forces et celles de son successeur protestant Guillaume d'Orange. Ce dernier l'a vaincu en Irlande du Nord et a occupé le reste de l'île. Le 19^{ème} siècle a été dominé par de nouveaux débats parlementaires sur la décentralisation du pouvoir pour un système d'autonomie pour l'Irlande. Le fait que les Britanniques ne l'aient pas accordé a débouché sur la lutte nationaliste pour une séparation totale. L'indépendance a finalement été accordée en 1922 mais elle excluait les six comtés du Nord qui possédaient des majorités protestantes faisant peser la menace d'une guerre civile si on les séparait du Royaume-uni. Ainsi est née l'Irlande du Nord avec son propre gouvernement et sa propre assemblée dans laquelle les protestants jouissaient d'une domination permanente sur une minorité catholique dont les droits n'étaient pas protégés et qui était sévèrement discriminée et désavantagée. De fréquents conflits violents ont éclaté, conduisant à la mise en suspens des institutions décentralisées et de leurs pouvoirs. La dernière suspension s'est produite il y a presque trente ans. Cela s'est terminé en 1998 par l'accord du « *Good Friday* », le pouvoir étant partagé entre les Britanniques et les Irlandais. Cela a amené des changements fondamentaux pour la conciliation des deux communautés. L'assemblée d'Irlande du Nord est élue au sein de circonscriptions de six membres et avec un mode de scrutin à un tour proportionnel et intégralement transférable. Toutes les composantes de la communauté sont représentées à l'Assemblée, dans ses commissions et dans l'exécutif. L'exécutif du gouvernement doit avoir des représentants de la communauté minoritaire et les décisions clés sont prises sur une base inter-communale à la majorité qualifiée. Ses pouvoirs sont similaires à ceux dévolus au parlement écossais à l'exclusion du droit de lever ou de modifier les impôts.

Les régions anglaises

Lors de l'élection de 1997, le parti travailliste a proposé dans son manifeste d'établir des chambres régionales élues indirectement, composées de représentants de l'autorité locale. A la condition que cela fasse l'objet d'une demande, et par le biais de référendums régionaux, ces assemblées pourraient alors se convertir en assemblées régionales directement élues. En plus de ces propositions, une Commission de politique régionale, qui créerait des agences pour le développement régional directement responsables devant les chambres régionales, devait être établie. La demande n'étant pas identique partout en Angleterre pour un gouvernement régional élu et décentralisé il a été considéré qu'un système uniforme imposé ne pouvait pas convenir. La législation proposée s'est concentrée sur les agences de développement régional laissant les assemblées régionales directement élues pour plus tard lorsque la demande s'en ferait sentir. Ces agences ont des budgets et des pouvoirs limités. Il est probable qu'il y aura une plus grande demande à l'avenir pour un gouvernement élu et décentralisé dans les régions anglaises, plus particulièrement dans le nord de l'Angleterre, du fait qu'on a accordé une plus grande autorité et une plus grande légitimité démocratique à l'Ecosse, au Pays de Galles et au gouvernement de Londres.

Le gouvernement de Londres

Le gouvernement conservateur de Mme. Thatcher a aboli le Grand conseil de Londres (*Greater London Council*) en 1986, privant la capitale, et ses 8 millions d'habitants, d'un gouvernement élu pour l'ensemble de la ville. La coordination des politiques de la capitale a été transférée aux commissions de deuxième niveau des 32 Conseils municipaux de Londres (*London Borough Councils*) et au gouvernement central. Après un référendum, une nouvelle Autorité pour le Grand Londres (*Greater London Authority*) a été établie sous la direction d'un maire directement élu et d'une assemblée régionale élue. Le maire exerce tous les pouvoirs exécutifs de la nouvelle autorité mais il est responsable devant les 25 membres de l'assemblée dont 14 ont été élus par zone et les autres à la proportionnelle. Les pouvoirs du maire comprennent la désignation d'une Agence de développement de Londres (*London Development Agency*), dans le cadre des agences de développement régionales anglaises, qui gère une nouvelle autorité de transport et contrôle les forces de police métropolitaines. Dans d'autres domaines, les pouvoirs du maire sont limités, mais son influence est considérable en tant que porte-parole de Londres dans son ensemble. Il n'a toutefois aucun pouvoir pour lever l'impôt.

D'autres considérations à l'étude ont des implications sur la décentralisation. Par exemple, la Chambre des Lords, qui s'est vu abolir son caractère héréditaire, fera en principe l'objet d'une réforme. Ses membres ont eux-mêmes recommandé leur élection directe par les régions du Royaume-Uni. Le gouvernement local pourrait également faire l'objet d'une réforme qui lui donnerait plus d'autonomie et le rendrait moins dépendant du contrôle et des ressources du

gouvernement central par rapport à ces 25 dernières années.

Conclusion

Les manques d'uniformité dans les réformes de décentralisation sont dus à des différences historiques. Le système naissant est un système quasiment fédéral au sein duquel les degrés de gouvernement décentralisé sont susceptibles d'augmenter au fil du temps. Les régions de l'Angleterre, ayant récemment obtenu des pouvoirs, demanderont certainement plus d'autonomie et des pouvoirs accrus lorsque des conflits entre le gouvernement central et les autorités décentralisées se produiront. Il est probable que les citoyens, qui observent jalousement les gouvernements autonomes de l'Ecosse, du Pays de Galles et de Londres s'affirmer, demandent des gouvernements régionaux en Angleterre. Toutefois, le processus de réforme prendra un certain nombre d'années, comme en France ou en Espagne, mais il est peu probable que le mouvement vers un système de gouvernement plus fédéral recule.

**A Turin,
une initiative commune des fédéralistes,
du Conseil italien des communes et
régions d'Europe
et des associations d'élus locaux**

Pour une Italie fédérale dans une Europe fédérale

Promue par le MFE et l'AICCIRE, et en collaboration avec l'ANCI, la Ligue des autonomies et l'UPI, a eu lieu début février une table-ronde dans le cadre du dialogue entre les communautés locales au sujet de la réforme de la Constitution italienne. Ont participé entre autres à cette manifestation, le secrétaire général de l'AICCIRE, section italienne du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE - dont la section française est présidée par le Sénateur Louis Le Pensec, PS), la présidente de la province de Turin et le maire de cette ville, la secrétaire de la Ligue des autonomies locales, le vice-président de l'ANCI, le vice président du Conseil régional du Piémont et de nombreux responsables politiques.

A l'ouverture des travaux, Domenico Moro, secrétaire général adjoint du MFE, et nouvellement membre de la direction nationale de l'AICCIRE, a présenté un rapport sur les aspects européens du débat sur le fédéralisme interne en Italie.

A l'issue de la réunion, largement médiatisée et à laquelle ont participé près de 100 personnes, un ordre du jour a été adopté par les participants qui a été adressé à la prochaine Présidence belge de l'Union européenne, à laquelle il a été demandé de promouvoir une Convention, sur le modèle de celle ayant rédigé la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de rédiger un projet de Constitution européenne. Cet ordre du jour a été par la suite soumis au Congrès national de la section italienne du CCRE qui l'a adopté intégralement.

Réflexions sur le fédéralisme à partir de l'œuvre de Silvio Trentin (de 1926 à 1944)

Le destin du fédéralisme dans la culture politique française.

La culture politique française, à l'inverse de l'italienne, ne s'est pas avérée propice à l'épanouissement des idées fédéralistes au XIX^e siècle, à l'exception, certes considérable, des nombreuses références positives à l'idée fédérale faites par Alexis de Tocqueville¹, dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*, et par Pierre Joseph Proudhon, qui lui consacra un livre entier *Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution*². Il y eut aussi quelques tentatives isolées provenant de ceux que le professeur de sciences politiques toulousain Loubet Del Bayle³ a désigné comme les « Non-conformistes des années trente ». Pour sa part, le théoricien socialiste, Proudhon ne se faisait guère d'illusion sur la fortune du fédéralisme dans la culture politique française. En effet, n'écrivit-il pas dans *Du principe fédératif* que « Le fédéralisme fut vaincu pour la seconde fois à Paris dans la journée du 31 mai 1793⁴. Depuis cette date néfaste tout vestige de fédéralisme a disparu du droit public des Français ; l'idée même en est devenue suspecte, synonyme de contre révolution, j'ai presque dit de trahison. La notion s'est effacée des intelligences : on ne sait plus en France ce que signifie le mot de *fédération*, qu'on pourrait croire emprunté au vocabulaire sanscrit. »

Ce constat perspicace de Proudhon, tout au moins jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, allait être vérifié par le sort que ses ennemis allaient réserver aux *fédérés*, insurgés de la *Commune de Paris* qualifiée, par ailleurs, de manière aussi schématique qu'excessive, d'insurrection fédéraliste, même si une forte composante de ses militants, de formation proudhonienne, recherchait effectivement plus d'autonomie pour les communes et, en premier lieu, pour Paris.

Il est cependant intéressant d'observer que « *L'Adresse de la Commune de Paris aux Français* », rédigée le 19 mars 1871 par le journaliste proudhonien Pierre Denis, mais auquel s'associa aussi, dans son désarroi, le néo-

jacobin Delescluze est l'un des rares textes politiques français dont l'inspiration *fédéraliste interne*⁵ soit incontestable.

Mais le sort des idées fédéralistes en France allait, pour la deuxième fois, après l'écrasement de la résistance démocratique girondine, pâtir du sort funeste qui semblait le lier au séparatisme dont ne manquait pas de l'accuser ses adversaires politiques et aux deux guerres civiles qui furent imposées, d'abord par les partisans de Robespierre, puis par monsieur Thiers et son « assemblée de ruraux, honte de la France ».

Mériteraient aussi d'être étudiés les textes et initiatives politiques du proudhonien Charles Brun, étudiant en langue romane à l'Université de Montpellier, qui s'intéressa au mouvement du *Félibrige* créé par Frédéric Mistral, fut secrétaire de la *Société Proudhon* et créa, avant 1914, la *Fédération régionale de France*.

C'est donc, bien loin de l'influence que les idées fédéralistes avaient pu acquérir en Italie, grâce au penseur milanais Carlo Cattaneo⁶, mais en lien avec quelques-uns des « anticonformistes des années trente » s'exprimant principalement dans les revues *Esprit* et *L'Ordre nouveau* -notamment René Dupuis, Alexandre Marc et Denis de Rougemont- que la réflexion de Silvio Trentin allait germer dès le début des années trente et s'approfondir au cœur des conflits des années quarante. A cet égard beaucoup de questions se posent, tant sur la signification de la renaissance de l'idée fédérale dans le climat intellectuel des années trente, que sur la portée de la maturation de la réflexion de Trentin au fil des années. Plusieurs pistes sont ouvertes qui conduisent, d'une part aux réflexions des intellectuels et des hommes politiques, tels Aristide Briand, Luigi Einaudi et Carlo Sforza, visant à empêcher le renouvellement d'une guerre civile européenne, d'autre part à la préoccupation lancinante chez Trentin de hâter la fin du régime fasciste.

Il est indubitable que la renaissance, en France, durant l'entre-deux-guerres d'une pensée fédéraliste multiple s'exprimant dans les revues, *L'Europe nouvelle*, *Esprit* et *L'Ordre nouveau*, s'inscrivait dans la prise de conscience du risque de déclin de la civilisation européenne et dans

⁵ Le concept de « fédéralisme interne » a été forgé par le juriste et philosophe de droit italien Norberto Bobbio, qui explique dans une préface donnée aux œuvres choisies de Silvio Trentin que « La pensée fédéraliste, qui trouva sa première expression dans la doctrine des pères fondateurs des Etats-Unis d'Amérique à la fin du 18^{ème} siècle et son prolongement naturel dans l'idéal des Etats-Unis d'Europe de la moitié du 19^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, a toujours combattu sur deux fronts : vers le versant externe dans la voie du dépassement de l'Etat national par un nouvel Etat des Etats tendanciellement universel, et dans un premier temps supranational.

L'autre versant, interne, se déploie dans la forme nouvelle et diverse d'un Etat des Etats, ne se référant plus aux formes dégradées de la souveraineté étatique classique mais aux régions ou aux territoires (Länders) élevés désormais au rang d'Etats-membres. Le premier, Etat des Etats, devrait naître d'un processus d'unification vers le haut ; alors qu'au contraire, le second, Etat des régions, devrait naître d'un processus de libération vers le bas ». Norberto Bobbio, introduction aux écrits de Silvio Trentin, *Federalismo e libertà. Scritti teorici 1935-1943*, Marsilio Editori, Venise, 1986, p. XI.

⁶ « Au cœur de l'œuvre de Cattaneo se trouve la notion de liberté, qu'il plaçait au dessus de celle d'unité ou bien même d'indépendance... Cattaneo voyait dans le républicanisme fédéral, qu'il expliquait par la situation spécifique de l'Italie, la possibilité de réunir la pluralité et la liberté » a écrit Klaus Stemmermann, dans sa contribution à l'ouvrage collectif *Fédéralisme ou centralisme*, Ed. Economica, Paris, 1988.

¹ Alexis de TOCQUEVILLE consacre dans son ouvrage majeur, *De la démocratie en Amérique*, plusieurs chapitres à l'organisation fédérale des Etats-Unis, dont il soutient que : « ... si l'esprit et les mœurs des habitants les rendent plus propres que d'autres à faire prospérer une grande république, le système fédératif a rendu la tâche bien moins difficile. » In, *De la démocratie en Amérique*, éd. Flammarion, Paris, 1981, p. 240.

² Pierre Joseph PROUDHON, *Du Principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution*, éd. Librairie Marcel Rivière, Paris, 1951.

³ Jean-Louis Loubet del Bayle, *Les non-conformistes des années trente. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, éd. Du Seuil, Paris, 1969, pp. 496.

⁴ Le 31 mai 1793 marque l'apogée du conflit entre les Girondins et les Montagnards. Ceux-ci s'étant appuyés sur une fraction du peuple de Paris pour écarter les premiers.

la volonté d'éviter le renouvellement d'une guerre, perçue comme une guerre civile européenne.

La place de Silvio Trentin dans la culture juridique des années trente.

La culture juridique de Trentin a indéniablement été influencée par l'enseignement de son professeur de droit constitutionnel, à Heidelberg, Fritz Fleiner, de nationalité helvétique et adepte de la forme constitutionnelle fédérale. Mais cette culture juridique, tôt ouverte aux influences du fédéralisme, trouva, en terre française, un terrain assez peu fertile parmi les professeurs de droit français des années trente dont nombreux par ailleurs furent ses amis tels André Hauriou.

Il faut toutefois faire quelques exceptions, notamment pour le professeur Michel Mouskheli, qui publia, en 1931, sa thèse sur *La théorie juridique de l'Etat fédéral*⁷ et certains des ouvrages de Gaston Riou, dont le prophétique *S'unir ou mourir*⁸, au moment même où Silvio Trentin forgeait ses concepts.

La cause de ce retard relatif de la pensée juridique fédéraliste doit être recherchée dans la prédominance, en France, de la place excessive de l'Etat dans le droit, causalité déjà si bien perçue par Tocqueville dans les chapitres IV et V du livre II de *L'Ancien régime et la révolution*⁹ et dans le dogme de l'indivisibilité de la République poussé jusqu'à la négation des besoins d'autonomie de la société civile, des collectivités locales et des personnes.

Parmi certains autres juristes qui ont pu influencer Silvio Trentin, se trouvent Georges Gurvitch, théoricien de l'école dite du *droit social*, et Georges Scelle qui s'est efforcé de théoriser l'œuvre de la Société des Nations lors de la première vraie tentative d'union européenne menée le 5 septembre 1929 à l'initiative d'Aristide Briand¹⁰.

Ultérieurement, le député socialiste de la Haute-Garonne, ancien ministre des finances du front populaire, et futur premier président de la IV^{ème} République, Vincent Auriol, fut très probablement influencé par les idées de *Libérer et Fédérer* et très certainement par Silvio Trentin lui-même. En témoigne la deuxième partie de son

ouvrage *Hier demain*¹¹, terminé fin septembre 1943 et publié ultérieurement le 15 mars 1945. Vincent Auriol y proposait la mise en place d'un régime parlementaire bicaméral dont l'une des chambres serait formée par un Conseil national des provinces alors que l'organisation provinciale donnerait toute sa place à la *diversité* et à l'*unité fédérative*. Le souffle de Tocqueville, de Proudhon et de Trentin, passe dans ces pages dont je ne citerai que ces lignes « Hier, le pouvoir central, tatillon, oppressif, encombré et lent, souvent mal informé, imposait dans tous les domaines, pour toutes les questions, jusque dans les plus infimes détails, une réglementation unique... Il jetait sur l'ensemble du pays un lourd manteau d'uniformité... »

L'actualité des thèmes fédéralistes et de la pensée de Silvio Trentin.

La pensée de Trentin reste d'actualité dans deux de ses prolongements, d'une part, sur le nécessaire dépassement des Etats-nations, en vue de l'achèvement de la construction politique de l'Europe, d'autre part sur l'épanouissement de l'ordre des autonomies visant à préserver les personnes et les libres collectivités d'une rémanence toujours possible de la dérive impériale d'un l'Etat *monocentrique*¹², voire même des nouvelles formes continentales de domination qui pourraient accompagner le processus de mondialisation des marchés.

La résurgence en France des thèmes fédéralistes, dont atteste aussi la parution de l'ouvrage récent de Christian Philip et de Soldates Panayatis, *Au-delà et en deçà de l'Etat-Nation*¹³, ainsi que le stimulant *Après l'Etat-nation* du philosophe allemand Jürgen Habermas¹⁴, sont sans nul doute à mettre en rapport avec l'urgence de constituer une Europe unie et plus largement avec les changements de dispositif des pouvoirs entre Unions fédérées, Etats, régions et communes qui vont accompagner le processus de mondialisation de l'économie.

En effet, l'intégration des pays de l'ancien bloc soviétique dans le marché mondial et le passage du relais de la sphère momentanément dominante de la vieille Europe et de la côte Est des Etats-Unis à l'Asie, selon le mouvement si bien décrit par l'historien Braudel (de Venise à Bruges, à Londres, à New-York, à Los Angeles et à Tokyo, maintenant à Shanghai) créent un déficit de régulation entre, d'une part l'économique, d'autre part le social et surtout le culturel, qui doit primer à moins que l'on ne se résigne à ce que l'idée même de civilisation soit subsumée dans une sphère marchande devenant totalisante et par cela même totalitaire. Ce primat donné à la culture avait déjà été très bien perçu et exprimé par Julien Benda, qui exhortait, dans son *Discours à la nation européenne* publié en 1933 et alors que le ciel européen s'assombrissait singulièrement : « Vous ne vaincrez la passion nationaliste que par une autre passion... L'Europe, si elle se fait, sera nécessairement une idée, exigera de ses

⁷ Michel Mouskhelichvili, *La théorie juridique de l'Etat fédéral*, thèse de doctorat, éd. Pedone, Paris, 1931. Après la guerre, Michel Mouskheli milita à l'UEF ou au Mouvement fédéraliste européen jusqu'à sa mort et publiera plusieurs ouvrages dont, *Confédération ou fédération européenne*, avec un avant-propos de Henri Frenay, éd. Campagne européenne de la jeunesse et UEF, Sceaux, 1952, pp. 43, et, en collaboration avec Gaston Stefani, *L'Europe face au fédéralisme*, éd. Le Roux, Strasbourg, 1949, pp. 180.

⁸ Gaston Riou, *S'unir ou mourir*, éd. Librairie Valois, Paris, 1929, pp. 186, et, *Europe ma patrie*, au même éditeur en 1928, pp. 184. Après la guerre Riou milita lui aussi à l'UEF ; il sera également proche des fédéralistes mondiaux et membre de la Ligue européenne de coopération économique.

⁹ « Le gouvernement s'introduisait sans cesse dans la sphère naturelle de la justice, et nous l'y avons laissé : comme si la confusion des pouvoirs n'était pas aussi dangereuse de ce côté que de l'autre, et même pire ; car l'intervention de la justice dans l'administration ne nuit qu'aux affaires, tandis que l'intervention de l'administration dans la justice déprave les hommes et tend à les rendre tout à la fois révolutionnaires et serviles ». In, Alexis de Tocqueville, *L'Ancien régime et la révolution*, éd. Flammarion, collection GF, Paris, 1988, p. 149.

¹⁰ Cet été indien de l'idée européenne de l'entre deux guerres est clairement décrit dans le chapitre 3 de l'ouvrage remarquablement pédagogique de Gérard Bossuat, *Les fondateurs de l'Europe*, éd. Belin, Collection Belin-sup., Paris, 316 pp.

¹¹ Vincent Auriol, *Hier demain*, éd. E. Charlot, 1945, pp. 275-284.

¹² Le concept d'Etat monocentrique a été forgé par Trentin pour désigner le risque d'une trop grande concentration des pouvoirs au sein d'un Etat à tendance potentiellement totalitaire.

¹³ Soldates Panayatis, *Au delà de l'Etat-nation*, éd. Bruylant, Bruxelles, 1996, pp. 288.

¹⁴ Jürgen Habermas, *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, éd. Fayard, Paris, 2000, pp. 149.

membres l'embrassement d'une idée, aimée en tant qu'idée...»¹⁵

Le processus de mondialisation à l'œuvre, dépeint à plusieurs reprises par Silvio Trentin¹⁶ doit être accompagné par des évolutions institutionnelles permettant de maîtriser les emballements qui sont constitutifs à l'économie de marché si l'on veut éviter des risques bien réels de fermetures autarciques, préludes à de nouvelles guerres.

L'Etat-nation n'est plus en mesure, à lui seul, de recourir aux techniques keynésiennes visant à amortir les effets dévastateurs entraînés par la mise en concurrence de continents séparés par des coûts salariaux et bien plus encore par des systèmes de valeurs très différents.

Un double processus de mondialisation des règles du jeu notamment monétaire et de continentalisation des politiques économiques et sociales paraît nécessaire dans la période suivant l'implosion du « communisme » en Europe de l'Est, afin de lisser les risques inhérents à toute transition. Toutefois, la simultanéité souhaitable, de ce double processus a été déséquilibrée par les retards des changements dans la sphère institutionnelle, fruits de l'absence d'une véritable structuration du débat politique à l'échelle même de l'Europe.

Or à défaut de la constitution de nouvelles *internationales*, véritablement universalistes et non liées à une seule classe sociale, comme celles apparues dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, il serait souhaitable que les élections européennes permettent enfin l'expression et la libre compétition de projets contradictoires ayant pour supports de véritables mouvements politiques structurés à l'échelle de l'Europe et exerçant leur compétition dans le cadre de véritables circonscriptions à partir de régions de taille comparable.

A cet égard, les modifications des règles du scrutin européen apparaissent, pour les fédéralistes, comme une priorité pour redonner aux peuples le rôle premier dans le processus de construction politique de l'Europe.

Les retards de la construction européenne se sont nourris des nostalgies d'un âge d'or des Etats-nations et des démagogues populistes auxquels l'Europe inachevée, au milieu du gué, offre un bouc émissaire commode.

Toutefois, l'élan vers un processus de continentalisation conserve, en Europe, la chance de pouvoir se fondre dans le creuset culturel millénaire d'une même civilisation *helléno-judéo-chrétienne* dont le ciment est l'humanisme. L'objectif de ce processus et de ce dépassement a pour nom, aujourd'hui, l'Union européenne.

Silvio Trentin avait eu, dès les années trente, l'intelligence historique de pressentir la force culturelle de ce qui pourrait devenir une *renaissance* ou un nouveau *Risorgimento* européen dans son remarquable livre fondateur *Antidémocratie*¹⁷ dont je n'extrais qu'une citation, « Il faut choisir entre le mythe périmé de l'indépendance souveraine de chaque Etat et l'idéal immanent d'une coopération toujours plus étroite et harmonieuse de tous les Etats qui se réclament d'une

même civilisation. » Il est à noter que cette expression d'une « coopération toujours plus étroite » anticipait sur les termes mêmes du traité de Rome.

Or, la montée en puissance de l'Union européenne suppose une nouvelle définition de la fonction des Etats-nations, ce qui ne veut en aucun cas dire leur disparition. Après avoir constitué, au XIX^{ème} siècle, des modèles, voire un idéal type de l'Etat-nation, la France et la Grande-Bretagne, sont confrontées à la nécessité de se départir, l'une de son jacobinisme irrémédiablement dépassé et de sa départementalisation aussi redondante que coûteuse, l'autre de son tropisme insulaire et de son libéralisme néo-manchestérien, pour entrer dans le nouveau siècle. Si l'Europe veut être une et peser dans les affaires du monde afin de mieux protéger ses peuples son avenir mériterait d'emprunter la forme du fédéralisme.

Un enjeu pour le XXI^{ème} siècle : fédéralisme ou régression des nationalismes ?

L'ordre des autonomies.

Dans son œuvre considérable, mais forgée au feu d'un combat politique difficile, le professeur de droit Silvio Trentin s'est efforcé d'apporter une définition de l'Etat et du fédéralisme qui ne soit pas purement abstraite et désincarnée. Bien au contraire, il s'est attaché à rendre compte de l'évolution de la société et des institutions. C'est le terme *Autonomie*, comme l'a analysé Norberto Bobbio, qui constitue le concept clef de l'œuvre de Trentin. De la même manière, le juriste vénitien a défini de manière opératoire le fédéralisme comme l'*Ordre des Autonomies*, soit un ordre capable de sauvegarder la liberté des citoyens et des collectivités. Dans cette conception l'*Ordre des autonomies* a pour première vocation d'assurer la protection des libertés des niveaux les plus faibles : la commune, la famille, la personne.

Le choix de la liberté contre la tyrannie est bien au cœur de la pensée de Trentin qui commente que « L'autonomie, en même temps qu'elle exprime l'individualité enfin triomphante du sujet se posant en élément de l'Ordre, marque l'exigence des groupes qu'engendre la libre collaboration des co-vivants à être érigés, à leur tour, en sujets (de droit)¹⁸ ».

Le fédéralisme de Trentin se proposait de refonder le pacte social, à rebours des systèmes centralisés voire despotiques qui sacrifient des parts entières de la liberté des individus, des familles et des communes à l'Etat et parfois même à l'*ir-raison d'Etat* et visait à permettre l'agrégation de l'ensemble des autonomies organisée de la base jusqu'au niveau le plus large historiquement possible.

Pour cela, bien sûr, il est indispensable que ce fédéralisme agrégatif repose sur une libre association et ne masque pas un empire déguisé comme feu l'URSS ou un système coercitif comme l'ex Fédération yougoslave.

Le processus de fédéralisation permet le dépassement des nationalismes.

Le processus de fédéralisation ne rejette pas l'idée de Nation mais se fixe l'objectif de la dépasser par le haut en s'ouvrant aux fédérations continentales, jusqu'à l'universalisme de véritables Nations unies et fédérées, et d'insuffler une liberté maximale aux collectivités fédérées, aux familles et aux personnes qui constituent et font la

¹⁵ Julien Benda, *Discours à la Nation européenne*, éd. Gallimard, Paris, 1933, réédité dans la collection Folio Essais, en 1979, pp. 144.

¹⁶ Silvio Trentin, dans son ouvrage majeur, *La crise du droit et de l'Etat*, paru en 1935 à Paris et Bruxelles aux éditions L'Eglantine et Félix Alcan, écrivait déjà : « Ce serait folie de songer seulement qu'un Etat puisse s'isoler dans un marché fermé et ordonner sa vie selon les exigences exclusives de son intérêt immédiat, dans l'ignorance ou dans l'indifférence absolue de tout ce qui arrive au-delà de ses confins politiques ». In citation, p. 471.

¹⁷ Silvio Trentin, *Antidémocratie*, éd. Librairie Valois, Paris, collection Suite politique italienne, 1930, pp. 275.

¹⁸ Citation extraite de, *La crise du droit et de l'Etat*, op. cit.

vraie force des collectivités et des Nations vivantes. Un fédéralisme conséquent ne saurait donc verser dans un séparatisme fondé sur des nostalgies régressives visant à constituer de micros Etat-nations se fermant sur elles-mêmes et prenant le risque d'opprimer des minorités qu'elles soient ethniques, religieuses, sociales, sexuelles ou idéologiques.

L'Esprit du fédéralisme est tout le contraire d'un séparatisme nationalitaire. En effet, la logique même d'un séparatisme est de séparer ce que le fédéralisme se propose d'unir et de faire mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi le débat actuel sur l'insertion de la Corse dans la République offre aux fédéralistes la possibilité de proposer de sortir par le haut du débat bloqué entre ceux qui se réclament d'un mouvement nationaliste, voire ethnique, régressif et les tenants d'une République jacobine figée sur son pré carré et sa fureur de couler toute différence sous le boisseau de l'uniformité.

Seul un dépassement par le haut, c'est à dire par une insertion accrue au sein de l'Europe offrirait, à cette île, à laquelle Jean-Jacques Rousseau donna dès 1764, répondant à la demande de Buttafoco, un projet de constitution¹⁹, la chance de pouvoir enfin voir s'épanouir son biculturalisme français et italien. En effet seule, une réelle autonomie au sein d'une République fédérative serait en mesure de mettre un terme à la violence nocive et destructrice et de permettre un épanouissement de sa culture au sein de la richesse culturelle d'un monde méditerranéen qui fut autrefois uni par les apports de l'hellénisme, de la latinité et d'un islam, alors ouvert aux courants de la pensée et des arts.

De même, il est incompréhensible que la *Ligue du Nord pour la Padanie* puisse se prétendre fédéraliste, tout en faisant appel aux passions d'une micro nation imaginaire. En effet, vouloir créer de nouveaux micro-Etats c'est prendre le risque de diviser et de réveiller les passions d'exclusivisme telles que l'a récemment montré l'éclatement de la Yougoslavie.

La réflexion de Silvio Trentin, apparaît comme le contraire d'un séparatisme des nantis, pressés de se défaire de la charge de la *question méridionale* et se veut au contraire porteur d'une logique de la coopération mutuelle qui n'exclut pas, bien au contraire, la prise de mesures d'égalité économique et sociale notamment par de vastes régions dotées de compétences et de ressources accrues. L'exemple que nous apporte la Catalogne, pour laquelle Trentin a tant œuvré et tant souffert, notamment de l'odieux abandon camouflé par les démocraties européennes sous le concept creux de non-intervention, mérite de nouveau d'être scruté avec attention et intérêt.

Paul ARRIGHI

(Historien et juriste - UEF Midi-Pyrénées)

Dans notre prochain numéro

Entretien avec Mme. S. RAFI,
Secrétaire générale des Parliamentarians
for Global Order (New York)

¹⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Projet pour la Corse*, réédité par Flammarion, collection GF Flammarion, Paris, 1990, pp. 105-160.

A l'occasion de la réunion du G8 les fédéralistes participeront au Forum social de Gênes

Le travail de préparation continue entre les organisations non gouvernementales réunies en vue de la prochaine réunion du G8. Plus de 170 associations préparent actuellement le Forum social de Gênes et les 4 et 5 mai se déroulera la première rencontre européenne. Le Forum social de Gênes a son propre site web (www.genoa-g8.org) et un deuxième site est à la disposition des fédéralistes (www.genoa2001.org) où il leur est possible de publier des contributions sur le processus de mondialisation ; les contributions écrites, de préférence en anglais, peuvent être également adressées à info@genova2001.org.

Les rencontres de travail de début mai se dérouleront sur les thèmes : **la gouvernance mondiale** (le modèle de gouvernement mondial), **les projets mondiaux** (environnement, climat, santé, sécurité alimentaire, impact des nouvelles technologies), **dette et éducation à la pauvreté** (dette, dépassement de la dette, crédit aux exportations), et, **financement du développement**.

Le mardi 3 juillet se tiendra par ailleurs une table-ronde organisée par les fédéralistes sur le thème « **De la démocratie européenne à la démocratie mondiale** » et à laquelle doivent participer Lorenzo Lotti, leader du mouvement pacifiste italien et organisateur des marches de la paix de Pérouge à Assises, une journaliste du *Monde diplomatique*, un parlementaire européen et Lucio Levi, membre du bureau mondial du WTM-MFM et du comité fédéral de l'UEF.

A l'occasion du G8 proprement dit, le *Movimento federalista europeo* participe à la coalition des ONG et aura l'occasion de s'exprimer lors des débats publics qui auront lieu du 15 au 21 juillet.

COALITION FRANCAISE DES ONG POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE (CPI)

POUR UNE JUSTICE INTERNATIONALE

L'Union pour l'Europe fédérale (UEF-France) est membre de la Coalition française qui regroupe une quarantaine d'Organisations non gouvernementales. *Amnesty International* assure la coordination de cette Coalition.

Le 16 mai, le Paraguay est devenu le 31^{ème} Etat à avoir ratifié le Traité de Rome puis le 21 mai la Croatie. D'autres ratifications sont attendues très prochainement.

L'Union européenne, sous la présidence suédoise est très active et un mémorandum très argumenté a été remis à l'administration Bush, opposée à la Cour. Le statut de cette Cour entrera en vigueur lorsque 60 pays auront achevé leur processus de ratification.

Afin d'interpeller l'opinion publique et faire pression, la Coalition française organisera un Forum de débats, en septembre, à la Maison du Barreau à Paris. Une affaire à suivre pour les fédéralistes épris de justice internationale.

Le Sommet de la terre de 2002 se focalise sur le progrès tourné vers le développement durable

L'Assemblée Générale des Nations Unies a choisi l'Afrique du Sud pour accueillir le « Sommet Mondial sur le développement durable » durant l'été 2002, que certains appellent « Le Sommet de la terre 2002 ».

Dans un communiqué de presse, Rejoice Mabudafhasi, le ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme, a déclaré que l'Afrique du Sud avait accueilli favorablement la décision de convoquer cette conférence sur le continent africain. Le sommet se tiendra à Johannesburg. « *Convoquer le Sommet de la Terre en Afrique du Sud dynamise l'Afrique car le fait que la principale conférence pour le développement durable se tienne sur notre sol va fermement mettre ces questions et ces débats au programme de notre continent* », a déclaré Mabudafhasi.

Plusieurs chefs d'Etat assisteront à ce sommet auquel on espère attirer environ 40000 participants. Plus de 130 chefs d'Etat ont participé au Sommet de 1992 à Rio et il est prévu que la majorité des 188 pays membres des Nations unies enverront des délégations à la conférence de 2002. Plus de 15000 Organisations non-gouvernementales étaient représentées à la réunion de 1992.

Mabudafhasi a déclaré que la portée de cette conférence dépasse l'événement en lui-même car elle a fixé le programme pour le développement durable et l'environnement pour la prochaine décennie. « *Il est par conséquent important que celle-ci se déroule dans le monde en voie de développement, là où les questions de développement et de l'environnement sont fondamentales dans la lutte quotidienne contre la pauvreté* », a-t-il déclaré. Le Sommet de la terre de 2002 devra approfondir l'engagement mondial vers le développement durable et les questions concernant l'environnement devront être mises en avant. Tout le monde s'accorde pour dire que la pauvreté, le développement et l'environnement devraient être les premiers points de mire du sommet. La pauvreté et le sous-développement sont perçus comme les menaces fondamentales à la sécurité de l'environnement et au développement durable.

Le premier comité préparatoire (Prepcom.) est prévu du 30 avril au 2 mai 2001 à New-York, il sera suivi par des comités préparatoires (Prepcoms.) fin janvier 2002 à New York, puis mi-mars 2002 à New York et enfin mi-mai 2002 en Indonésie.

Le Sommet des peuples demande la paix et le développement en Asie du sud

Plus de 400 personnes ont participé au Sommet des peuples d'Asie du Sud organisé par l'Association Internationale de l'Asie du Sud (SAPI) qui s'est tenu au Memorial International Conference Hall de Bandaranaike à Colombo, au Sri Lanka du 8 au 10 décembre dernier. Conçu comme une consultation menée par la société civile, l'objectif de ce Sommet était de formuler un « programme des Peuples » exhaustif et susceptible d'influencer, le moment venu, les gouvernements de l'Association de l'Asie du Sud pour la Coopération Régionale (SAARC). Les intervenants qui se sont exprimés lors de ce rassemblement appartenaient à des délégations venues du Bangladesh, de l'Inde, du Népal, du Pakistan, et même du Canada, ont pris place aux côtés des Sri Lankais.

Le Dr. James Arputharaj, directeur général de la SAPI, a assumé le secrétariat général de la conférence. Dans son discours d'inauguration, il a rappelé l'objet du Sommet des peuples : reconnaître la lutte continue des peuples de la région et encourager les nombreux réseaux dans leurs efforts pour trouver des solutions aux problèmes à la fois communs et régionaux. Il a déclaré que « si les gouvernements ne peuvent se rencontrer, les peuples, eux, doivent le faire ».

A cette conférence, des commissions se sont réunies sur les questions suivantes : La paix et la coopération régionale, le gouvernement local et régional, les droits de l'homme, le développement humain, le pouvoir des femmes et la Convention sur les droits de l'enfant, le travail et le trafic des enfants. Les participants et les intervenants, représentaient une grande diversité allant d'organisations civiques, à des Organisations non gouvernementales, à des organisations de femmes et à des groupes d'étudiants.

Le Sommet des peuples a formulé « le Programme des peuples d'Asie du sud » que l'on trouvera ci-dessous.

Le « programme des peuples d'Asie du sud ».

Nous le peuple, représentant les organisations de la société civile du Bangladesh, de l'Inde, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka (avec des observateurs du Canada), nous sommes réunis ici pour :

- réaffirmer notre solidarité à nos luttes mutuelles pour l'Asie du sud,
- réaffirmer notre engagement à rétablir les droits de l'homme pour tous les hommes, femmes et enfants,
- pour encourager la justice, la démocratie et la participation de tous les peuples aux gouvernements à tous les niveaux de la société,
- pour faire campagne pour que la dénucléarisation de l'Asie du Sud devienne une réalité ainsi que pour le désarmement nucléaire total du monde,
- appeler à toutes les nations du monde et la région à ratifier le Statut pour une Cour pénale internationale (TPI - Traité signé à Rome sous l'égide des Nations unies).

Dans ce but, nous demandons la convocation immédiate du Sommet de la SAARC.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts d'une manière participative pour trouver des solutions à nos problèmes à la fois communs et régionaux.

Nous incitons les gouvernements de la région à créer les conditions socio-économiques et politiques nécessaires pour encourager l'unité dans la diversité, la paix et la compréhension et dans ce but, nous travaillons activement à des programmes de réduction de la militarisation et de la nucléarisation.

Reconnaissant que le modèle mondial actuel de gouvernement est responsable de beaucoup de maux affectant cette région, nous continuerons à encourager les processus et les actions pour un gouvernement mondial juste et équitable, un ordre politique, économique et social international équitable et équilibré et à enseigner aux peuples cette responsabilité en tant que citoyens du monde soucieux de leur voisin et de l'environnement.

Nous saluons le courage des peuples déplacés à l'intérieur de cette région et en appelons à tous y compris aux gouvernements pour qu'il y ait des autorités chargées du respect de leur dignité, de leurs droits humains et de leurs aspirations.

Visant à éradiquer la pauvreté économique de cette région, nous continuerons à lutter pour des formes justes et démocratiques de développement économique basées sur la création d'un contrôle plus équitable des ressources naturelles et économiques. Dans ce but, nous renforcerons les alliances des mouvements populaires, des syndicats, des organisations paysannes, des organisations d'enfants et des organisations non-gouvernementales.

Notre objectif est de créer une région juste, paisible, autonome et pouvant compter sur elle-même. C'est notre souhait et notre croyance en tant que peuple d'Asie du Sud de voir le programme énoncé ci-dessus apporter à la région la justice, la paix et la prospérité.

Afin de poursuivre ce que nous avons appelé ici « Programme des peuples », nous déclarons le lancement du Forum des peuples de l'Asie du sud (un forum d'ONG) qui unisse tous les réseaux de la société civile et les institutions qui approuvent la vision donnée ci-dessus de la Région.

Ce Sommet décide que les organisations de la société civile et leurs coordinations ont créé six Commissions de l'Asie du sud, comprenant des experts non-gouvernementaux renommés et d'éminentes personnalités pour surveiller les progrès des Nations de l'Asie du sud dans les domaines suivants :

- les droits de l'homme et le développement humain,
- la réduction de la pauvreté,
- la coopération régionale pour la paix,
- le gouvernement,
- la protection des droits de l'enfant,
- le pouvoir des femmes.

Chaque commission doit être composée d'un représentant, chacun d'entre eux issu des pays de la SAARC et doit se réunir au moins deux fois par an pour examiner des rapports annuels ou d'autres plus occasionnels que des commissions de niveau national (qui devront être créées suivant ce modèle), doivent lui soumettre et adresser leurs réponses à des groupes et à des organismes d'intérêt international, régional et national dans un but d'information et d'action.

Basés sur les rapports reçus de leurs correspondants nationaux, les six commissions pourront publier conjointement un rapport bi-annuel intitulé Progress of South Asian National. Ce rapport pourra être composé de six parties représentant les centres d'intérêt des six Commissions.

James J. ARPUTHARAJ

Membre du Bureau exécutif et du Conseil international du Mouvement fédéraliste mondial (WFM – Chennai - Madras)
Article également publié dans *The Federalist Debate*

Les fédéralistes de l'Asie du sud pour une fédération régionale

« L'Association des fédéralistes de l'Asie du sud est née en 1996, en qualité de Forum d'intellectuels de la région. C'est notre conviction profonde que des fédérations régionales, telles que l'Union européenne, l'Union de l'Asie du sud et d'autres, joueront un rôle fondamental dans le projet de création d'un gouvernement fédéral mondial. Comme fédéralistes de l'Asie du sud, nous sommes partie intégrante du World Federalist Movement ; nous avons des membres en Inde, au Sri Lanka, au Pakistan, au Népal et au Bangladesh. Monsieur A.T. Ariyaratne, titulaire du prix Gandhi pour la paix, préside notre association.

Parmi nos activités notons des conférences annuelles dans les divers Etats membres de la SAARC destinées à discuter avec les représentants de la société civile les stratégies pour renforcer la coopération régionale et garantir la paix en Asie du sud et dans toute la zone de l'Océan indien ».

Extrait d'une intervention lors du Congrès mondial 1998 du WFM à New Delhi et Chennai (Madras)